

QUI- VIVE

Le mag en alerte



O
U
R
S

RÉDACTION - École de Journalisme de Grenoble

Léa Buelens, Clémence Fourel, Elisa Heidet, Clément Keravis, Baptiste Martin, Martin Monnot, Mia Morel, Redouane Moumen, Aya Nefissi, Noanne Poisson, Paul Serrano, Jean-David Teissier, Zoé Ternoy, Enzo Trouillet

RÉDACTION EN CHEF

Baptiste Martin, Noanne Poisson

ILLUSTRATIONS - École Émile-Cohl

Una Bardet, Camille Brucker, Victoire Giry, Arthur Greiveldinger, Elena Juillard, Marion Prud'hon, Johanna Salleyron, Faustine Sanchiz, Vicky Verdonck

COORDINATION DU PROJET

Marion Boucharlat
Ariane Denoyel
Emmanuel Marty

DIRECTION DE PUBLICATION

Yassine Lakhnech, Président de l'Université Grenoble-Alpes
Simon Persico, Directeur de Sciences-Po Grenoble - UGA

CODIRECTION DE L'EJdG

Ariane Denoyel
Roselyne Ringoot

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Arthur Greiveldinger

DIRECTION ARTISTIQUE & CONCEPTION ARTISTIQUE

Marion Boucharlat
L'ensemble de la rédaction

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes quatorze étudiantes et étudiants de l'École de Journalisme de Grenoble, en spécialité Presse écrite-web. L'EJdG est une école reconnue de niveau master (Bac+5), portée par l'Université Grenoble-Alpes (UGA) et par Sciences-Po Grenoble. L'EJdG bénéficie de la reconnaissance par la profession journalistique, comme quatorze autres écoles françaises, gage de qualité et d'insertion professionnelle.



Irène Frachon, Edward Snowden, Julian Assange et tant d'autres : on se souvient de leurs noms en oubliant parfois leurs révélations. À l'origine de leurs alertes, il n'y a pourtant aucune recherche de notoriété, mais plutôt un engagement pour l'intérêt général : révéler des dysfonctionnements de nature à porter atteinte aux libertés de chacun.

Interrogeons-nous quelques instants : pouvons-nous vivre dans une société au sein de laquelle un médicament circule sans qu'on en connaisse les dangers ? Pouvons-nous vivre librement dans un État qui surveille sa population ? Pouvons-nous nous sentir en sécurité alors qu'un gouvernement dissimule des crimes de guerre ? Si nous sommes en mesure de réfléchir à ces questions, c'est que ces situations intolérables ont été mises en lumière.

Nous, étudiants en journalisme, ne nous considérons pas comme des lanceurs d'alerte, mais plutôt comme des caisses de résonance pour des signalements négligés, parfois tombés dans l'oubli. En tant que citoyens investis d'une mission d'information du public, il nous paraît important de dévoiler certains manquements aux droits fondamentaux et aux valeurs fondatrices de la démocratie. Par exemple, comment les dysfonctionnements systémiques du médicament ont-ils pu conduire à la mort de plusieurs jeunes ? Pourquoi la parole des citoyens – recueillie dans le cadre des cahiers de doléances – n'a-t-elle finalement pas été entendue ? Comment des personnes séjournant depuis longtemps en France se retrouvent-elles dans des situations critiques, parfois illégales, à cause de délais trop longs en préfecture ? Dans cette cinquième édition de *Qui-Vive*, nous tentons modestement d'apporter des éléments de réponse, en prenant appui sur celles et ceux qui ont porté les alertes. Habituellement distribué lors des Rencontres annuelles des lanceurs d'alerte, notre magazine avait dû, l'an dernier, se passer de ce cadre unique d'échanges et de réflexions. Cette absence a laissé un vide, tant les débats que cet événement accueille sont essentiels à la vitalité de la démocratie et à la préservation de nos droits. Cette année marque donc un retour attendu : les rencontres reprennent, et c'est à Sciences-Po Grenoble qu'elles ont lieu. Un choix qui n'est pas anodin : il réaffirme le rôle des lieux de savoir dans la défense des libertés, et nous rappelle que la vigilance citoyenne – à l'origine de l'alerte – est aussi une affaire d'apprentissage collectif.

ÉDITO

08

POLITIQUE

LES DEMANDEURS DE
TITRES DE SÉJOUR
FACE À L'ENFER
ADMINISTRATIF

16

ENVIRONNEMENT

LES ZONES À FAIBLES
ÉMISSIONS PARTENT
EN FUMÉE



SOCIÉTÉ
L'ÉPOPÉE DES
CAHIERS DE
DOLÉANCES

26



32

SOCIÉTÉ

CARTON ROUGE POUR LE
FOOTBALL AMATEUR (BD)



34

SOCIÉTÉ
LA PILULE
PASSE MAL



SANTÉ
GÉNÉRATION
POPPERS : LES
JEUNES NE SENTENT
PAS LE DANGER

42

44

SANTÉ
ANTIDÉPRESSEURS :
LA MORT AU BOUT
DE L'ORDONNANCE ?



RAYMOND AVRILLIER :

« LA SOLITUDE DU PORTEUR D'ALERTE EST PHÉNOMÉNALE »

Au milieu des années 1990, Raymond Avrillier a fait tomber le maire de Grenoble et ministre Alain Carignon, en dévoilant un système de corruption lié au marché municipal de l'eau. Au fil des dernières décennies, il a mis au jour de nombreux scandales : affaires des sondages de l'Élysée, des concessions autoroutières, etc. Aujourd'hui âgé de 77 ans, l'ancien ingénieur et élu local, infatigable scrutateur de la vie publique, s'alarme de la dilution de l'alerte dans une vision trop centrée sur l'individu qui la porte, au détriment d'un soutien collectif pourtant essentiel.

Propos recueillis par Jean-David Teissier

Quelle est votre définition de l'alerte ?

« L'alerte consiste à attirer l'attention sur des questions d'intérêt général qui devraient relever des instances publiques. Elle émane de personnes qui, à l'intérieur de l'entreprise République, se préoccupent de faits irréguliers. Nous ne sommes pas juges. Ce qui compte, c'est de porter la question de la régularité, de l'intérêt général, et d'en informer à la fois les citoyens et les autorités compétentes.

Je préfère utiliser le terme “alerte” plutôt que “lanceur d'alerte”, qui est ambigu. Même s'il a l'intérêt, pour ceux qui sont directement concernés, d'assurer une protection partielle via le Défenseur des droits. Mais cette conception reste centrée sur la personne, pas sur l'alerte elle-même. Ce qui importe, c'est l'alerte, pas uniquement celui ou celle qui la porte. Celle-ci a une fonction collective, publique, politique au sens noble du terme. Elle est une manière de porter le débat public d'intérêt général, en soulevant une question. En revanche, à la différence du débat démocratique habituel, elle oblige à avancer des faits et des preuves. »

Quel est l'apport des lois en vigueur, notamment Sapin II et Waserman, en la matière ?

« La dernière transposition française de la directive européenne du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des infractions a apporté de vraies avancées, notamment la suppression de l'obligation de signalement hiérarchique préalable. Mais il n'existe toujours pas de dispositif d'accompagnement pour les personnes qui s'interrogent sur des sujets d'intérêt général.

Faire appel au Défenseur des droits donne l'impression qu'on bénéficie d'un appui, mais n'apporte pas de véritable soutien et les délais sont longs. On n'a pas mis en place une structure capable de soutenir réellement les alertes reconnues comme valables. Cela ne peut pas reposer uniquement sur Anticor, Transparency International ou la Maison des lanceurs d'alerte, qui n'ont ni les moyens ni le mandat pour s'en charger.

L'erreur, à mon sens, est de ne pas avoir reconnu les personnes morales – associations, collectifs – comme porteuses d'alerte. On a isolé la pratique en la limitant



Raymond Avrillier aux Journées d'été des écologistes, à Strasbourg en août 2025.

« L'ENJEU EST DE PORTER L'ALERTE, DE LUI REDONNER SA DIMENSION CITOYENNE, PAS DE DEVENIR LANCEUR D'ALERTE »

à un individu à qui on donne des droits seulement une fois qu'il est licencié ou radié. Tout ce qui a été instauré ressemble à un épouvantail : on brandit la protection du lanceur d'alerte, mais on ne donne pas à l'alerte elle-même les moyens d'exister. »

Justement, quelles sont, pour vous, les principales difficultés rencontrées par les lanceurs d'alerte ?

« La première difficulté, c'est la solitude. Par exemple, l'isolement dans lequel Karim Ben Ali s'est retrouvé est dramatique. Intérimaire d'un sous-traitant d'ArcelorMittal, il dénonce en 2017 les rejets sauvages de produits chimiques que son employeur lui impose de

pratiquer. Encore aujourd'hui, il a du mal à trouver du travail. La solitude du porteur ou de la porteuse d'alerte est phénoménale. La porter sur ses épaules, c'est affronter des institutions, des entreprises, parfois même son entourage. Cette solitude doit nous interroger collectivement : celles et ceux qui alertent sont-ils réellement accompagnés ?

L'alerte devrait articuler le "je" et le "nous". Celui qui la porte doit être soutenu par d'autres. Or on constate la disparition des corps intermédiaires, des associations, des syndicats et des adhérents de partis politiques. Cette dévitalisation réduit la capacité d'alerte et crée des "professionnels de l'alerte" isolés.

La presse, qui devrait constituer un relais, s'avère, elle aussi, défaillante. Moins de journaux se saisissent des affaires et les journalistes manquent de temps pour les suivre dans la durée. Ces dernières se déroulent suivant trois temporalités : la révélation, le suivi et les effets juridiques. Mais la plupart des alertes s'arrêtent à la première. Elles supposent pourtant un travail long et méthodique : accéder aux documents – souvent via la Commission d'accès aux documents administratifs, analyser les faits, confronter les points de vue. Ce processus est souvent entravé par la logique instantanée des réseaux sociaux et du marché des médias. »

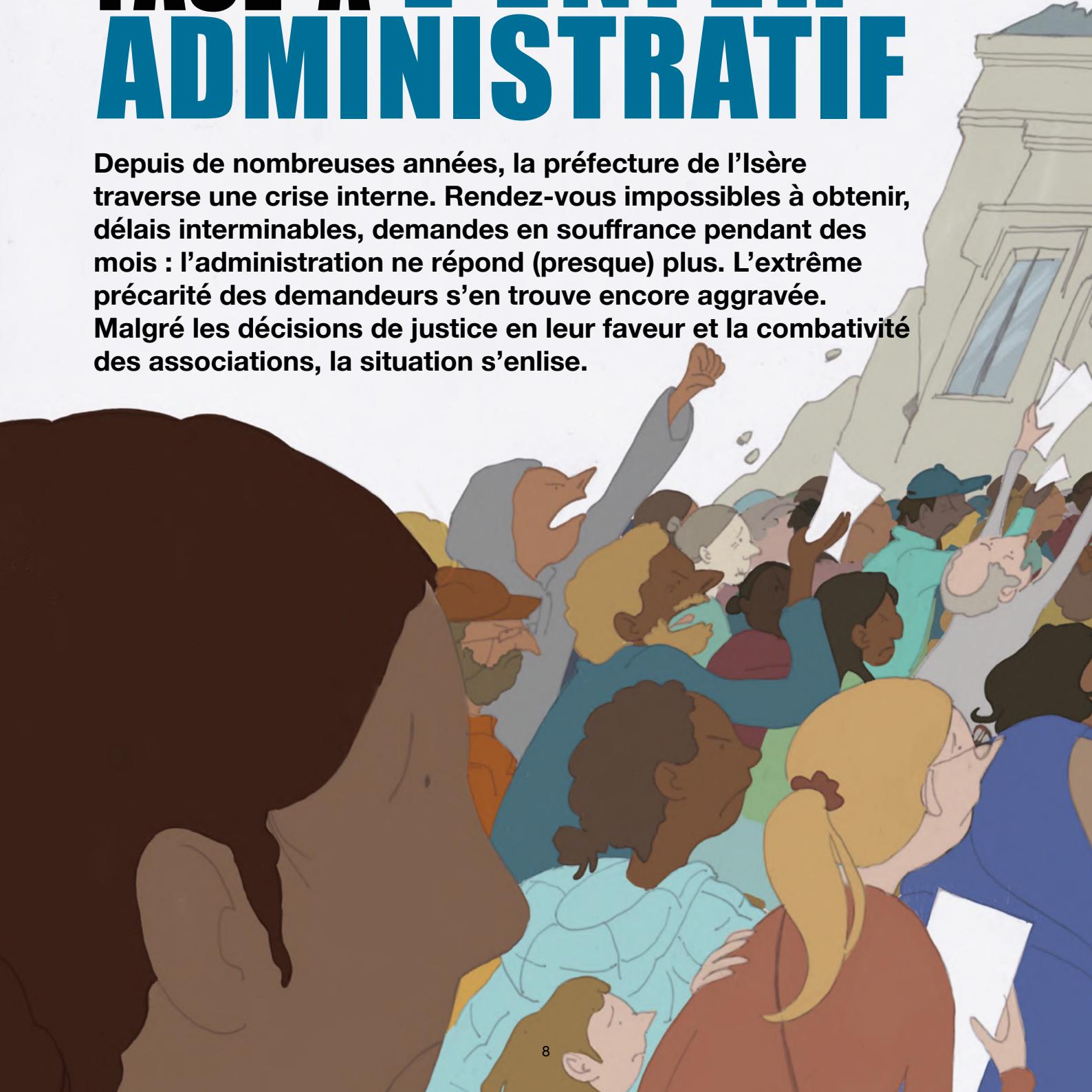
En somme, les évolutions sociales et techniques fragiliseraient l'alerte ?

« La situation s'est dégradée depuis le siècle dernier. On assiste de plus en plus à l'autopromotion de pseudo-lanceurs d'alerte. Le terme a tellement bien marché que beaucoup le revendiquent sans faits ni preuves, sur tout et n'importe quoi, avec une tendance trumpiste au complotisme qui contamine des dossiers hyper importants. Les réseaux dits sociaux, que je préfère appeler asociaux, ont encouragé cette dérive : ils favorisent la réaction immédiate sans débat contradictoire.

D'autre part, le recours au terme "lanceur d'alerte" minimise l'importance des actions collectives. Il personnalise et isole. On se focalise sur celui qui parle, pas sur ce qui est dit. Je m'énerve chaque fois qu'on l'applique à mon cas. L'alerte ne doit pas être un exercice individuel mais une action d'intérêt général. Prenez l'exemple de L214, c'est une association qui alerte collectivement sur les pratiques d'abattage, sans qu'un lanceur d'alerte émerge en son sein. Ils prennent des risques juridiques, mais l'action est organisée et cohérente. L'enjeu est de porter l'alerte, de lui redonner sa dimension citoyenne, pas de devenir lanceur d'alerte ». ●

Les demandeurs de titres de séjour FACE À L'ENFER ADMINISTRATIF

Depuis de nombreuses années, la préfecture de l'Isère traverse une crise interne. Rendez-vous impossibles à obtenir, délais interminables, demandes en souffrance pendant des mois : l'administration ne répond (presque) plus. L'extrême précarité des demandeurs s'en trouve encore aggravée. Malgré les décisions de justice en leur faveur et la combativité des associations, la situation s'enlise.



Texte : Clément Keravis, Redouane Moumen et Aya Nefissi
Illustrations : Elena Juillard



Certains attendent depuis l'aube, plantés devant la préfecture de Grenoble, bravant la fraîcheur de ce premier jour d'octobre. Femmes, hommes, enfants, la file ne cesse de s'étoffer. Lina* est venue spécialement de Paris, dans l'espoir d'obtenir un justificatif de demande de renouvellement de son titre de séjour étudiant. « J'ai effectué ma demande au début du mois d'août, soupire-t-elle. Deux mois plus tard, je n'ai toujours aucun retour de leur part, pas même un justificatif de dépôt. » Bloquée dans cet engrenage, la jeune étudiante en génie biomédical se retrouve, malgré elle, dans une situation d'irrégularité : « Je suis suspendue de mon alternance et de l'école, jusqu'à ce que je puisse fournir les documents. » Son cas est loin de constituer une exception. Dans la file, les mines sont soucieuses, l'ambiance plombée jusqu'au malaise. Chacun espère sortir de l'impasse administrative dans laquelle il est coincé, parfois depuis des mois, voire des années. Le vigile de garde refuse l'entrée à Lina. Motif : elle ne dispose pas de preuve d'une prise de rendez-vous. La jeune femme repart vers la gare, en pleurs. Elle a payé un Paris-Grenoble en train pour rien.

Combien sont-ils à souffrir des défaillances de la préfecture de l'Isère, à en subir les conséquences parfois dramatiques ? Impossible à dire, d'autant que la préfecture n'a pas répondu à nos multiples requêtes. Sofia* était étudiante à Grenoble lorsqu'elle a sollicité, pour la première fois, la représentation départementale de l'État. Aujourd'hui, elle recherche du travail, mais sa situation d'irrégularité la bloque complètement. Elle a du mal à comprendre : « Je jongle de récépissé en récépissé. Ils sont prolongés tous les trois mois. Sans nouvelles de ma demande de titre de séjour, je ne peux donc pas chercher de travail. » Le 24 septembre dernier, sa situation vire au rocambolesque : « Le même jour, j'ai reçu un récépissé

de prolongation d'instruction de ma demande... et une obligation de quitter le territoire français (OQTF). » Quel document fait foi ? La jeune femme n'a aucun moyen de le savoir.

« Un profond manque de considération »

Absurdités, silence et retards : c'est donc le lot des jeunes étudiants, des récents arrivés et des nouvelles demandes. Mais ceux qui sont là depuis des années ne sont pas épargnés. Ils témoignent d'une nette dégradation de la situation. Ibrahim* fait partie des nombreux immigrés qui ont rejoint la France après la guerre d'Algérie. Toute sa vie de travailleur s'est déroulée dans l'Hexagone. Aujourd'hui, il déclare se sentir floué, méprisé. Depuis plus d'un an, il demande le renouvellement de son titre de séjour. Malgré de nombreuses relances, il n'a reçu aucune réponse précise de la préfecture quant au retard de traitement de sa demande. Il multiplie les allers-retours à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. Le 2 octobre dernier, il a reçu par mail une énième prolongation d'instruction qui court jusqu'à début janvier, un an et demi après sa demande.

« LE MÊME JOUR, J'AI REÇU UN RÉCÉPISSÉ ET UNE OQTF »

Ces problèmes ne concernent pas que les renouvellements de titres de séjour. Amal Boukele est ingénierie informatique. Elle est enceinte. Depuis novembre 2023, elle se bat pour que son mari, aujourd'hui au Maroc, la rejoigne. Un regroupement familial bloqué de facto par le silence de la préfecture. « J'ai envoyé beaucoup d'emails et de lettres recommandées sans réponse. Je dois affronter seule ma grossesse. Cela me rend triste et me fait ressentir un profond manque de considération. »

À Grenoble, les récépissés et titres de séjour font aujourd'hui figure de Graal inaccessible. Dans un contexte migratoire tendu, le ministère de l'Intérieur



a affirmé à plusieurs reprises, au fil des dernières années, sa volonté de durcir les conditions d'accueil et de séjour. Une politique qui ne peut qu'accentuer la violence administrative exercée par les préfectures, comme en Isère.

Entre dématérialisation et marché noir, le cauchemar

Les démarches administratives n'ont pas toujours été aussi épineuses dans la capitale des Alpes. Mais une affaire de marché noir est venue enrayer la machine. Entre 2020 et 2023, un agent préfectoral a vendu des titres de séjour frauduleux. L'individu fabriquait et délivrait lui-même ces faux papiers. En tout, il a écoulé 250 titres, pour un gain de près de sept millions d'euros. Pour une carte de résident de dix années, il demandait jusqu'à 35 000 euros. Ce scandale a fait grincer des dents. En conséquence, les procédures ont été modifiées au sein des services décentralisés de l'État. Les étrangers en attente de papiers sont les premiers à en pâtrir.

La dématérialisation des demandes de rendez-vous en ligne pour les personnes étrangères, décidée en mars 2024, a encore accentué les difficultés. «Cette adaptation doit permettre de fluidifier le service et de le désengorger», assurait l'administration dans un communiqué. Un vœu pieux, à tel point que de nombreuses associations ont fini par saisir le tribunal administratif. Le 28 mars 2025, ce dernier ordonne à la préfecture de suspendre le téléservice obligatoire. Elle est donc contrainte de mieux accueillir les étrangers. La dématérialisation était, de toutes les façons, intenable, assure Robert Seassau, président de l'APARDAP (Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection) : « *Quelque 40 % des étrangers n'ont jamais vu d'ordinateur. Ils ne savent pas comment cela fonctionne.* » Jacques Barou, sociologue et spécialiste de l'immigration, confirme : « *Pour beaucoup, cela constitue un obstacle supplémentaire. Les migrants illétrés commençaient à acquérir quelques compétences à l'écrit, voilà qu'il leur faut se familiariser à un nouvel univers, celui du numérique.* »

« Une situation à se tirer une balle »

Une cinquantaine d'associations, regroupées dans le collectif BougeTaPref38, tentent de faciliter les démarches et de défendre les droits des personnes en situation d'irrégularité. Fin septembre, lors de sa



Tous les matins, des dizaines de personnes attendent l'ouverture des portes de la préfecture de l'Isère. Crédit : Clément Keravis

2023

Un agent préfectoral a été condamné, pour avoir vendu des **titres de séjour frauduleux**. L'individu fabriquait et délivrait lui-même ces faux papiers. En tout, il a écoulé **250 titres**, pour un gain de près de **sept millions d'euros**.

2024

Dématérialisation des demandes de rendez-vous en ligne pour les personnes étrangères. Décidée en mars, elle a encore **accentué les difficultés**, à tel point que le collectif BougeTaPref38 a fini par **saisir le tribunal administratif (TA)**.

2025

Du 9 décembre 2024 au 6 janvier 2025, **aucun rendez-vous n'était proposé** sur le site de la préfecture. Après une **plainte** déposée par des associations, un **bureau d'accueil physique** a vu le jour le 22 septembre. Imposée par le TA, cette mesure ne garantit pas l'obtention d'un rendez-vous. Une **nouvelle audience** est prévue le 15 octobre.



réunion d'information annuelle, les prises de parole se succèdent. Des idées d'actions de protestation émergent, des témoignages personnels fusent, des personnalités politiques interviennent. Le sénateur isérois Guillaume Gontard (EELV) s'exaspère de la situation actuelle à la préfecture et déplore « *un fort impact psychologique pour les demandeurs* », avant de rappeler que le mari de la préfète actuelle n'est autre que le chef de cabinet de Bruno Retailleau. « *Nous avons le sentiment que la préfecture mène une politique guerrière. Voici seulement deux ans, nous entretenions des contacts réguliers avec elle, pour aider aux démarches. Désormais, c'est terminé.* » Cette année a été la plus catastrophique, déplorent en chœur les associations. « *Une situation à se tirer une balle* », fustige Martine Faure-Saint-Aman, membre de BougeTaPref38 et présidente régionale de la Cimade, une association de solidarité et de soutien politique aux migrants.

Dans quelle mesure l'inertie de la préfecture est-elle calculée ? Les associations restent prudentes : « *On sait que le personnel est débordé par la situation*, tempère Robert Seassau. *On sent que l'institution souffre de dysfonctionnements, et on ne comprend pas les critères de filtrage des dossiers. Elle se trouve sur une mauvaise pente.* » Pour les demandeurs, le calvaire semble sans fin. La tentation de recourir à des voies illégales n'en est que plus forte. « *Heureusement, les trafics sont terminés*, analyse Robert Seassau. *Le marché noir n'existe plus.* » Un discours rassurant, mais loin de la vérité.

Tirer profit de la détresse

Des intermédiaires sans scrupule capitalisent sur la détresse des demandeurs, révèle Jacques Barou, sociologue et spécialiste de l'immigration : « *J'ai appris, en 2022, que quelqu'un que je connaissais de près avait profité de sa position pour escroquer des personnes, à qui il avait demandé des sommes d'argent. Soi-disant pour faire avancer leur dossier et pour parler d'eux à tel ou tel responsable.* » Dans un quartier du centre de Grenoble, lorsque l'on demande discrètement s'il existe un moyen de se procurer des rendez-vous, on nous répond systématiquement : « *Nous on ne fait plus ça, mais vous pouvez aller voir Omar*, au bout de la rue.* » Sollicité, le quadragénaire, gérant d'une boutique de produits informatiques, nous répond, l'ombre d'un sourire narquois aux lèvres : « *C'est simple, vous venez, on fait les papiers pour vous et vous payez.* » En préfecture, les démarches sont gratuites.

Face à ces dysfonctionnements, certains ont décidé de saisir la justice. Delphine Combes, avocate qui intervient en droit des étrangers à Grenoble, a accompagné des demandeurs qui ont assigné la préfecture. Dans la

majorité des cas, ses clients ont remporté leur bataille judiciaire. L'avocate relate : « Les arguments juridiques apportés par la préfecture sont bien trop faibles. Depuis plusieurs mois, les demandeurs ont même réussi à se faire allouer des dommages et intérêts. Malgré tout, le combat doit continuer. Notamment hors de Grenoble, dans les zones isolées du département, où résident nombre de demandeurs qui subissent la même situation, mais n'ont pas le réflexe d'aller voir des avocats. Il faut aussi faire valoir leurs droits. »

Le 22 septembre, un bureau d'accueil physique a vu le jour à la préfecture. Un dispositif qui permet notamment de récupérer son titre de séjour, lorsqu'il est prêt, sans rendez-vous. Une mesure qui semble bien dérisoire, alors que d'innombrables dossiers, et autant de vies, sont encore en suspens.

*Pour préserver leur anonymat, les prénoms de nos sources ont été modifiés.



Delphine Combes : « Le juge administratif donne de plus en plus souvent raison aux demandeurs »

Delphine Combes est avocate au barreau de Grenoble. Depuis des années, elle défend des demandeurs de titre de séjour, devant le tribunal administratif. Elle constate des améliorations mineures mais estime que le combat doit continuer.

À l'origine, comment vous êtes-vous saisie de ce sujet ?

« D'abord, des convictions personnelles entrent en jeu. Si je fais ça, c'est parce que les situations précaires et difficiles me touchent. Mes collègues et moi-même sommes sollicités par des demandeurs de titres de séjour qui font face à de nouveaux types d'obstacles. Ils ont du mal à renouveler leurs papiers, à obtenir des rendez-vous ou des informations de la part de la préfecture. Nous avons souhaité les défendre. Mais au fil du temps, le nombre de cas a explosé. Mes confrères et moi-même avons décidé de les regrouper pour attaquer la préfecture ensemble, afin d'avoir plus de poids devant le juge. »

Comment la préfecture justifie-t-elle ses manquements devant le juge administratif ?

« Elle n'y parvient pas : dans la plupart des cas, la juridiction donne raison à nos clients. Parfois, cependant, elle arrive à arrêter la procédure, en validant le dossier de nos clients quelques jours avant son début. Pendant longtemps, la préfecture se défendait également en avançant que les dossiers n'étaient pas complets. Nos clients ne pouvaient

pas prouver leur bonne foi car une fois la demande envoyée, ils n'ont plus accès aux pièces justificatives démontrant qu'ils ont fourni tous les éléments nécessaires. Heureusement, le juge administratif a compris les limites de cette ligne de défense et donne de moins en moins souvent raison à la préfecture dans de tels cas. »



Pourquoi la préfecture ne prend-elle pas acte de ces décisions et n'adapte-t-elle pas son fonctionnement ?

« J'ignore s'il existe une volonté politique de dissuader les demandeurs. C'est difficile à prouver. En revanche, je suis certaine que la préfecture manque de moyens financiers et humains. Les conditions d'accueil sont déplorables, les agents débordés. Malgré cette situation, nous voulons croire qu'un autre *modus operandi* est possible. Nous avons réussi à obtenir des dommages et intérêts pour nos clients. Si de tels dédommagements grèvent le budget de la préfecture, cela peut convaincre l'État de débloquer des moyens. Ce processus a commencé timidement. Il doit s'accélérer, notamment pour les demandeurs isolés. »

Propos recueillis par Redouane Moumen

EN AVONS-NOUS FINI AVEC LA LOI DUPLOMB ?

Plus de deux millions de signatures. Lancée en juillet 2025, la pétition contre la loi portée par le sénateur Les Républicains (LR) Laurent Duplomb s'est hissée parmi les plus mobilisatrices en France. Le 7 août, le Conseil constitutionnel a censuré la disposition du texte qui visait à réautoriser un pesticide banni du marché en 2020, l'acétamipride. Le parlementaire affirme sa détermination à faire aboutir cette réintroduction.

Clément Keravis et Paul Serrano

Elle a suscité un écho inattendu, fait grincer des dents, provoqué l'incompréhension et, plus que jamais, fracturé l'Assemblée nationale. La loi Duplomb, du nom du sénateur Laurent Duplomb (Les Républicains) qui la défend, vise à "lever certaines contraintes au métier d'agriculteur en France". Bien accueilli par les syndicats d'exploitants de tendance productiviste, le texte prévoit la réintroduction d'un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, l'acétamipride.

Après plusieurs années de difficultés liées à la prolifération d'insectes nuisibles, certains exploitants, notamment des cultivateurs de betteraves et de noisettes, réclamaient le retour de ce produit controversé, interdit par la France en 2020. Un insecticide dit "systémique", parce qu'une fois absorbé par la plante, il se diffuse dans tout le végétal, le rendant毒ique pour les insectes qui s'en nourrissent. Son utilisation dans certains pays européens suffit, aux yeux des élus favorables au texte – du bloc central à l'extrême droite – à arguer de son innocuité. Plusieurs études récentes* mettent pourtant en évidence des impacts sévères sur la biodiversité. En 2019, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) précisait dans un article, à propos des néonicotinoïdes : « *Leurs effets non intentionnels sur de nombreux auxiliaires de culture, notamment sur les pollinisateurs [...] sont maintenant*

clairement documentés par un corpus grandissant de publications scientifiques. »

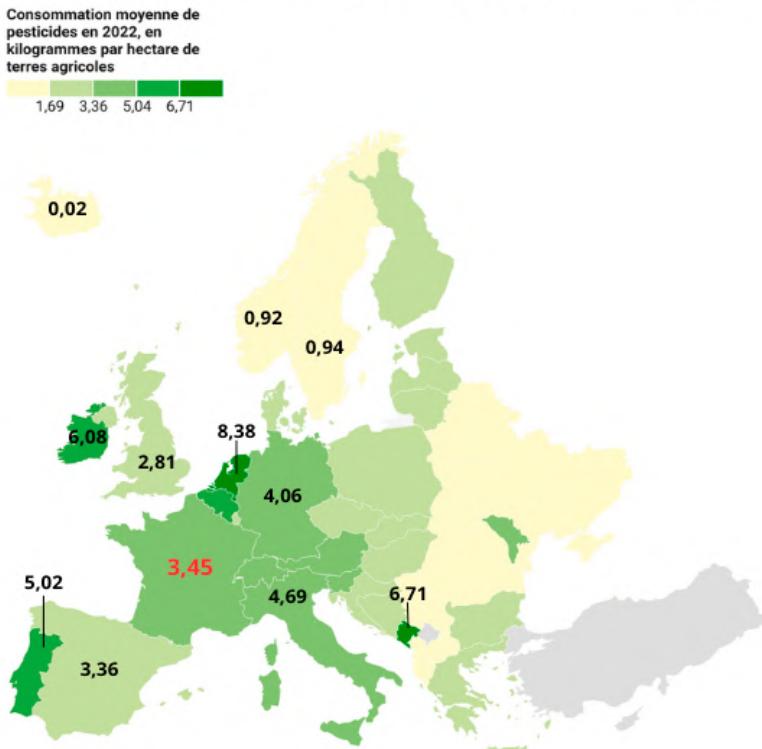
Une loi « nécessaire et attendue » ?

Retour en arrière. Le 8 juillet 2025, après près de dix heures de débats houleux entre gauche et droite, l'Assemblée adopte la proposition de loi par 316 voix contre 223. Ce vote marque l'aboutissement de longues négociations entre la majorité sénatoriale et le gouvernement, qui ont permis de trouver plusieurs compromis sur ce texte controversé. « *Cette loi était nécessaire et attendue* », justifie le député (LR) des Côtes-d'Armor Corentin Le Fur. Un avis qu'une partie significative de la population française ne semble pas partager. Une pétition s'opposant au texte donne un nouvel élan à la controverse. Deux millions de signataires plus tard, l'Assemblée est contrainte de rouvrir le débat. Le 7 août, le Conseil constitutionnel censure partiellement la loi Duplomb, annulant certaines mesures relatives à la réintroduction des pesticides et en validant d'autres. Une décision perçue comme une victoire pour la gauche, même si elle ne remet pas en question l'ensemble du texte. La loi est promulguée le 12 août.

« ILS REMETTENT EN CAUSE LES FONDEMENTS MÊME DE LA CONSTITUTION »

Dans un article sur le site web de la chaîne Public Sénat paru le 26 août, Laurent Duplomb se réjouit de la décision des sages de la rue de Montpensier : « *Le Conseil constitutionnel n'a pas censuré cette disposition [l'article sur l'acétamipride]*

Quels pays consomment le plus de pesticides en Europe ?



Source : FAO

La France consomme environ de deux fois plus de pesticides que la moyenne européenne (1,6 kg/ hectare de terres agricoles).

sur le fond mais sur la forme en précisant les critères d'encadrement à corriger. En clair, ils nous donnent les clés pour rendre possible à l'avenir la réautorisation de l'acétamipride. » Le sénateur laisse entendre qu'il envisage de présenter une version revue de sa proposition de loi.

« Quand le Conseil constitutionnel censure la forme, il censure la procédure qui a été suivie, pas le contenu de la loi, confirme la professeure de droit public Lauréline Fontaine. Cela signifie qu'un même contenu, adopté selon une bonne procédure, pourrait à l'avenir ne pas être censuré. » En l'espèce, l'article 2 de la loi, qui prévoit la réintroduction de trois substances actives de la famille des néonicotinoïdes va, selon les Sages à l'encontre des deux premiers articles de la Charte de l'environnement. Le premier article de ce document précise : "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé". Pour Lauréline Fontaine, le Conseil constitutionnel « fait un peu son marché dans la Constitution et tranche en fonction de ce qui l'arrange ; les Sages ont répondu à une forme de pression sociale mais ont laissé plein de portes ouvertes aux parlementaires. »

« La bataille est loin d'être finie »

Pour le sénateur Guillaume Gontard, du groupe Écologiste, solidarité et territoires, la décision des

Sages est rassurante, mais la stratégie politique du groupe Les Républicains l'inquiète. « *On voit au Sénat qu'ils savent pertinemment que leurs propositions sont anticonstitutionnelles. Mais il s'agit, de leur part, d'un choix politique. Qui leur permet, une fois la censure prononcée, d'affirmer que les élus ne peuvent plus décider, qu'on se trouve dans l'ère de la politique des juges. Ils remettent en cause les fondements même de la Constitution* » Pour Lauréline Fontaine, si le Conseil évite le plus possible de trancher sur le fond, c'est précisément pour se prémunir contre de telles accusations.

« *La bataille est loin d'être finie* », reprend le sénateur écologiste, qui souhaite négocier une abrogation complète de la loi Duplomb auprès du Premier ministre Sébastien Lecornu. Quant à Corentin Le Fur, député LR favorable au texte mais en désaccord avec la réintroduction de l'acétamipride,

il avance : « *Laurent Duplomb se berce désormais d'illusions, en croyant qu'il pourra proposer une nouvelle loi afin de réintroduire l'acétamipride. Selon moi, les filières concernées ont renoncé. Un retour de l'acétamipride semble aujourd'hui utopique.* »

Méga-bassines et élevage intensif, les oubliés de cette loi

D'autres articles du texte, moins couverts par les médias, ont eux aussi suscité le débat, mais n'ont pas été censurés. L'article 5 prévoit d'assouplir les procédures d'autorisation pour construire des infrastructures de stockage d'eau appelées "méga-bassines", dont l'utilité est contestée. L'article 3 abaisse quant à lui les exigences en matière d'autorisations environnementales pour les bâtiments d'élevage. Les députés écologistes ont déposé une proposition de loi portant abrogation de la loi Duplomb qui, selon le sénateur Guillaume Gontard, « *ne répond pas à l'accompagnement de terrain que les agriculteurs sollicitent depuis des années.* » Pour lui, « *le maire a un rôle de protection de sa population. En ce sens, on pourrait redonner la main au niveau communal, pour retrouver des discussions de proximité avec les agriculteurs et permettre une forme d'arbitrage local* ».

*Voir notamment l'étude menée par l'écologue Philippe Grandcolas (CNRS)



LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS PARTENT EN FUMÉE

Rendues obligatoires par la loi Climat et Résilience de 2021, les zones à faibles émissions (ZFE) devaient limiter une pollution de l'air dont les effets délétères sur les maladies respiratoires et cardiovasculaires sont désormais avérés. Quatre ans plus tard, le dispositif vacille : abrogé à l'Assemblée nationale, il n'a pas pour autant été supprimé partout. Il continue de diviser élus et citoyens, entre impératif écologique, urgence sanitaire et sentiment d'injustice sociale.



**Texte : Clémence Fourel,
Baptiste Martin
et Martin Monnot**
**Illustrations : Una Bardet
et Camille Brucker**

Les bancs de l'Assemblée nationale bruissent, ce 17 juin 2025. Et pour cause : presque tous les députés sont présents pour le vote du projet de loi de simplification de la vie économique. Ce texte comporte une batterie de mesures visant à "alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises", parmi lesquelles la suppression des zones à faibles émissions (ZFE).

Lancée en 2019 par le gouvernement pour lutter contre l'émission de particules fines, cette loi mettait à l'écart certains véhicules particulièrement polluants et anciens. Ces voitures étaient identifiées par les fameuses vignettes Crit'Air.

Étaient, parce que les voix qui résonnent dans l'hémicycle le 17 juin marquent la défaite des partisans de la mesure. À 275 voix contre 252, le projet de loi est adopté, signant la fin des ZFE. Ce n'est pas vraiment

une surprise : un premier vote le 28 mai, qui concernait uniquement les ZFE, avait réuni le Rassemblement national (RN), Les Républicains (LR), l'Union des droites

pour la République (UDR) et La France insoumise (LFI) du côté des opposants au maintien de ces zones, rejoints par quelques députés macronistes.

« Un enjeu de santé publique »

Alexis Jolly, député RN de la sixième circonscription de l'Isère, est opposé au maintien des zones à faibles émissions. « *Même si on arrêtait de faire circuler toutes les voitures, il y aurait toujours autant de morts dans les communes. Il faut prendre en compte la santé des gens, mais il ne faut pas toujours interdire. L'écologie punitive n'a aucun intérêt pour les Français.* » À l'inverse, Camille Galliard-Minier, députée Ensemble de la première circonscription de l'Isère, est favorable aux ZFE et constate les bénéfices de cette mesure sur la santé : « *On doit protéger les Français et instaurer*

des dispositifs à la hauteur de l'enjeu. L'écologie en soi n'est pas une punition. La vraie punition, c'est de tomber malade. »

Le Dr Bernard Turpin, médecin généraliste retraité et membre de Réseau environnement santé (RES) depuis 2009, abonde dans ce sens : « *Le nombre de maladies chroniques explose, et cela n'est pas dû au vieillissement de la population. La pollution de l'air cause des diabètes, des maladies cardiaques, de l'obésité, des cancers, des maladies cardiovasculaires et respiratoires.* » Fabienne Grailles, médecin et oncologue à l'hôpital d'Albertville, constate un pic de cas de cancers pulmonaires depuis trois ans : « *La pollution de l'air a des effets néfastes évidents sur la santé. Le tabagisme aussi, mais certains patients non-fumeurs sont atteints de cancers pulmonaires. Cela signifie qu'ils ont forcément respiré quelque chose.* » Un oncopneumologue spécialisé dans ce type de maladie a même été recruté à l'hôpital de jour où elle travaille, pour répondre à cette hausse.

« L'ÉCOLOGIE EN SOI N'EST PAS UNE PUNITION. LA VRAIE PUNITION, C'EST DE TOMBER MALADE »

Une récente étude du magazine scientifique *Science* observe que l'exposition à la pollution de l'air augmente le risque de souffrir de la maladie neuro-évolutive dite "à corps de Lewy". « *La pollution de l'air provient des particules fines, rappelle le Dr Turpin. Elles naissent du trafic routier, du chauffage, de l'activité industrielle et de l'agriculture.* » Ces polluants minuscules, quasiment invisibles à l'œil nu, sont pourtant respirables. D'autres éléments polluants et des allergènes peuvent ainsi se fixer à ces particules fines qui s'immissent dans l'organisme, provoquant des maladies allant de la simple allergie aux cancers, notamment pulmonaires. « *C'est un enjeu de santé*



publique et non environnemental », assène Gladys Mary, correspondante iséroise d'Atmo, l'observatoire national de surveillance de la qualité de l'air.

Un fardeau pour les métropoles ?

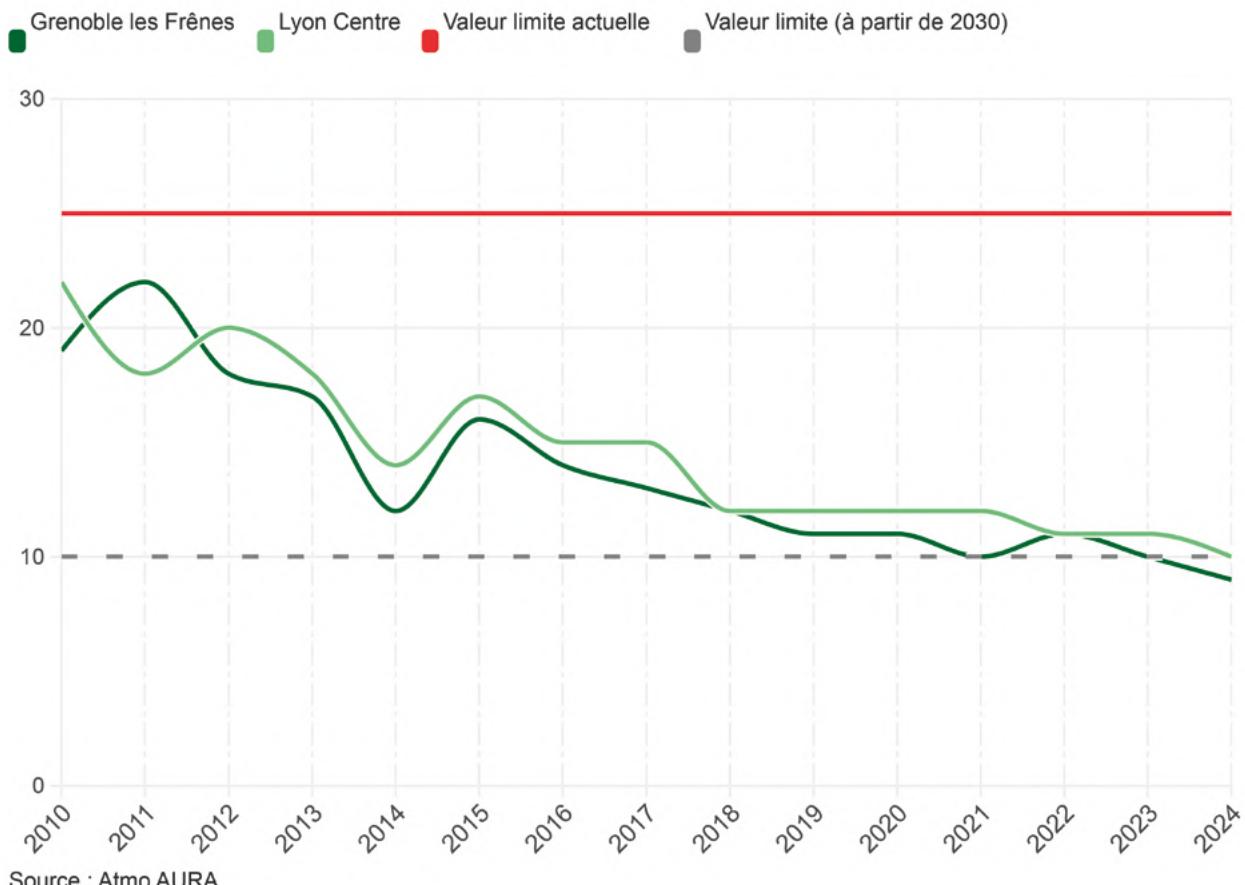
Contestées dès leur mise en place, les ZFE ont rapidement suscité la colère des élus locaux et d'une partie des citoyens, souvent contraints de changer rapidement de véhicule, sous peine de ne plus pouvoir circuler en agglomération. Selon Roberto Rodriguez, enseignant-chercheur en politiques publiques à Sciences-Po Paris, la mise en place des ZFE « *a bel et bien accentué les inégalités entre les citoyens. Il existe sans doute une injustice sociale dans la manière d'appliquer ces dispositifs, mais les ZFE reflètent un réel problème territorial* ». Leur instauration a également accentué les difficultés financières de certaines collectivités, contraintes d'assurer à la fois la surveillance du dispositif, la sanction des contrevenants et la mise en place d'aides à la transition vers une mobilité plus propre.

« *Les aides accordées par l'État n'ont pas été à la hauteur de l'intérêt écologique de la mesure ; comme souvent, les ambitions revendiquées à l'échelle nationale ont été insuffisamment financées sur le terrain* », note Roberto Rodriguez. Anne Lassmann-Trappier, spécialiste de la mobilité et de la qualité de l'air au sein de France nature environnement (FNE), confirme : « *En supprimant des aides et en laissant les collectivités trouver des solutions seules, l'État et le gouvernement ont empêché le dispositif de se déployer correctement.* »

« *L'instabilité des politiques publiques met les collectivités en difficulté ; à Grenoble, nous agissons avec nos outils, notamment en maintenant nos parcours d'accompagnement*, tant que nous disposons des budgets nécessaires de la part de l'État et que les ZFE ne sont pas définitivement supprimées, constate Yann Gerbeaux, chargé de mission ZFE à Grenoble-Alpes Métropole (GAM), pionnière du dispositif. Mais on se retrouve esseulés sur les questions de qualité*

Les ZFE améliorent notablement la qualité de l'air

En moins de quinze ans, la moyenne de dépassement du taux réglementaire de particules fines dans l'air a été divisée par deux à Grenoble et Lyon, signe de l'amélioration de la qualité de l'air dans les deux plus grandes agglomérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



de l'air et de mobilité. Cette instabilité des politiques publiques nous pose de sérieux problèmes. » Même si la suppression des ZFE n'est pas encore actée, le manque de moyens accordé par l'État limite la marge de manœuvre des métropoles. En quinze ans, les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote ont été divisées par deux dans la capitale des Alpes. Les ZFE y ont conforté l'effet d'une série de politiques publiques visant à améliorer la qualité de l'air.

Supprimer les ZFE, c'est revenir en arrière

Elles ont aussi favorisé le renouvellement du parc automobile en faveur de véhicules moins polluants. « *Rétropédaler ralentirait grandement l'amélioration de la qualité de l'air à Grenoble, alerte Gladys Mary, et freinerait la dynamique actuelle de changements de mobilité au sein de la métropole. »*

« RÉTROpéDALER RALENTIRAIT GRANDEMENT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR À GRENOBLE »

Une vision partagée par le Dr Turpin, même s'il reconnaît les limites du dispositif : « *Même si les ZFE constituent, à mes yeux, un pansement sur une jambe de bois, leur suppression représenterait une régression. Il faut aller beaucoup plus loin. La meilleure solution reste de bannir la voiture dans les espaces urbains à condition que les gens ne soient pas pénalisés, qu'on puisse mettre, par exemple, le vélo ou le landau dans les transports en commun. »*

Faut-il alors revoir les conditions d'attribution des vignettes Crit'Air ou repenser totalement le dispositif ? La question divise jusque dans les partis politiques et au sein des associations. Pour Anne Lassman-Trappier (FNE), l'instauration des ZFE a suscité une « *incompréhension chez les usagers. Il faut renforcer l'accompagnement des personnes dépendantes de leur véhicule et adopter une approche au cas par cas.* »

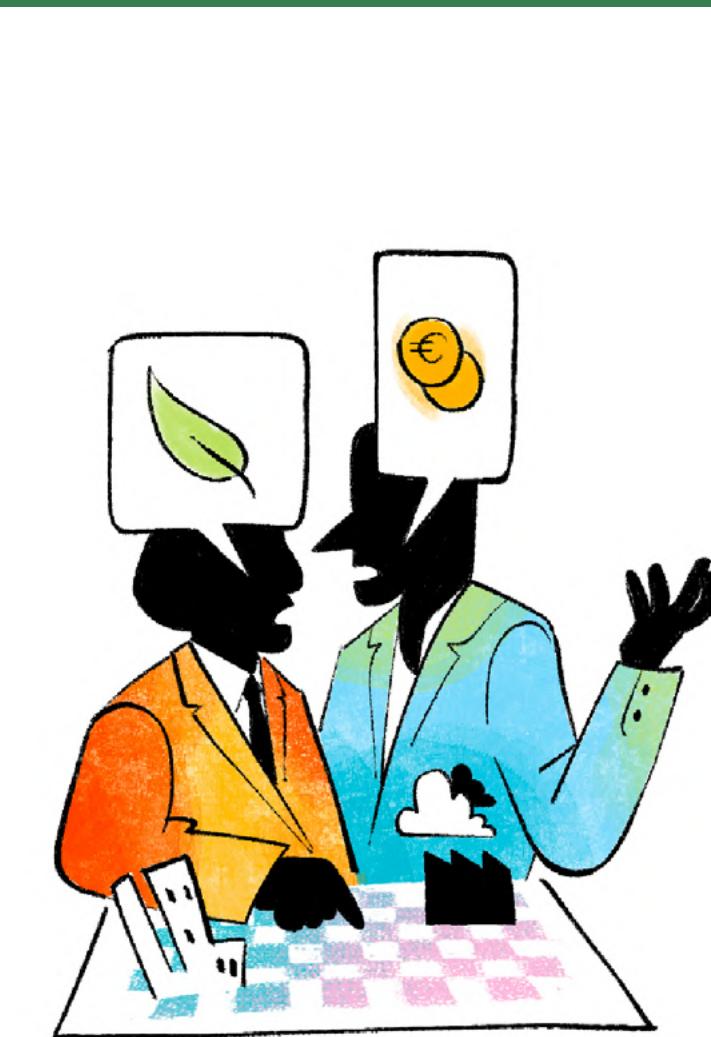
Une « bataille contre les pauvres » ?

L'argument principal avancé par les opposants des ZFE ne porte pas sur leur efficacité. « *C'est une bataille contre les pauvres ; un truc de privilégiés, où on interdit aux classes populaires qui n'ont pas de voitures récentes d'accéder aux centres-villes* », soutient Alexis Jolly. Il dénonce une déconnexion des réalités du terrain de la part des élites « *bobos* ». « *Interdire*

aux gens de se déplacer, c'est honteux et scandaleux. Croire que les gens de la classe populaire peuvent changer de véhicule relève de l'utopie. En milieu rural, la population subit la baisse du pouvoir d'achat. Impossible d'acquérir une voiture électrique. »

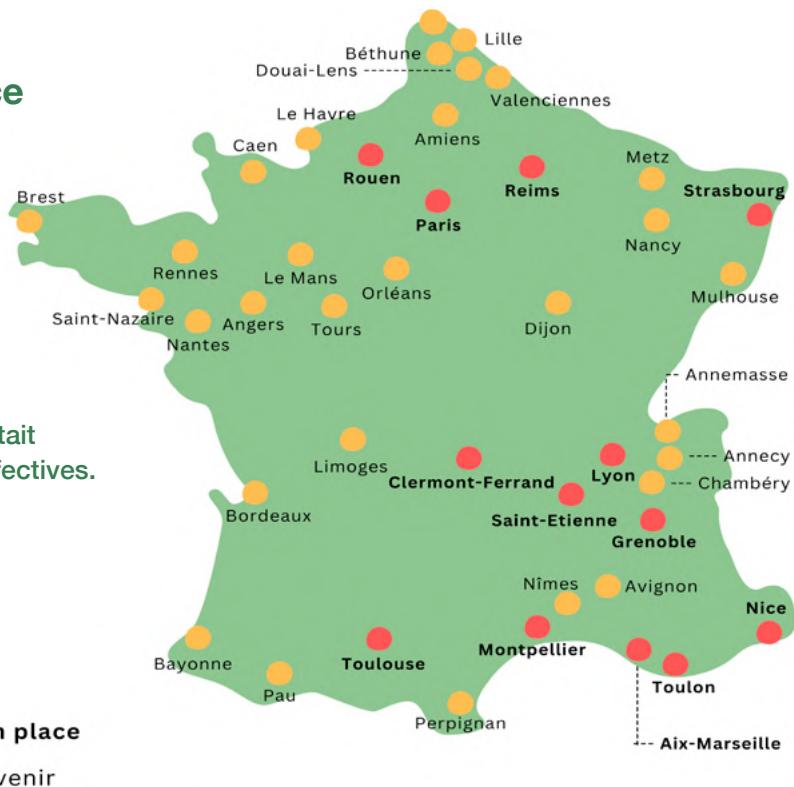
« *Avec les ZFE, on n'exclut pas, on protège, s'agace Camille Galliard-Minier. Déclasser cette mesure parce qu'on considère qu'elle est punitive socialement, c'est ne pas s'intéresser à la mesure en elle-même. Ceux qui crient à l'écologie punitive ne sont rien d'autre que des climatosceptiques, qui nient la pollution de l'air. Il faut donner aux gens les moyens de changer de véhicule. »*

Pour Anne Lassman-Trappier, l'argument de l'injustice sociale ne tient pas. « *Les 10 % les plus pauvres ne disposent pas d'un véhicule, et ceux qui détiennent les voitures les plus vieilles roulent très peu*, avance-t-elle.



Les ZFE en France en 2025

En 2025, la France comptait 30 ZFE en projet et 13 effectives.



Source : Ministère de la Transition écologique

Supprimer les ZFE, c'est injuste pour les personnes les plus précaires qui vivent, pour la plupart, à côté des axes les plus pollués. »

Quel avenir législatif attend maintenant les ZFE ? Secouée par les remous politiques des derniers mois, la loi dite "de simplification économique" doit encore passer devant une commission mixte paritaire, avant d'être définitivement adoptée. Définitivement... sauf si le Conseil constitutionnel, saisi, décide de

supprimer de la loi le volet concernant les ZFE, dès lors qu'il n'a pas de rapport avec le reste du texte (la juridiction suprême a pour coutume de supprimer de tels "cavaliers législatifs"). Dans un contexte politique hautement inflammable, les ZFE pourraient encore mettre le feu aux poudres.●

*La Métropole et son syndicat des transports proposent une aide de 1 000 € aux ménages interdits d'utiliser leur véhicule afin d'encourager les alternatives comme les transports en commun ou le covoiturage.

40 000 morts liés à la pollution de l'air chaque année ?

Évoqué par Christophe Béchu, ministre macroniste de la Transition écologique, le 15 novembre 2022 sur France Info, et le 3 octobre 2025 sur France Inter par Camille Étienne, activiste pour la justice sociale et environnementale, ce chiffre est régulièrement cité dans le débat public. Pourtant, il est plutôt inexact. Il provient d'un rapport de Santé Publique France, institut public d'études et de prévention, daté de 2021. Il rapporte bien le chiffre de 40 000 morts chaque année en France liés à la pollution de l'air, mais cela concerne la période 2016-2019. Une estimation obsolète. Fabienne Grailles, oncologue à l'hôpital de jour à Albertville, ajoute qu'elle est probablement sous-estimée en raison de l'augmentation des cas de cancers pulmonaires.

ÉCOLOGIE DANS LES MÉDIAS : SE FORMER POUR MIEUX EN PARLER

À l'heure où l'ensemble des organisations scientifiques s'alarment de la dégradation rapide de tous les indicateurs de l'état de notre environnement, une démobilisation médiatique serait lourde de conséquences. Mais comment parler efficacement d'une crise qui dure depuis plusieurs décennies sans tomber dans la culpabilisation, le défaitisme ou le techno-solutionnisme ?

Baptiste Martin et Enzo Trouillet

« *I n'y a pas de planète B !* » Les slogans fusent dans les rues françaises, le 16 mars 2019, au plus fort des manifestations pour le climat. Caméra à l'épaule, micro ou carnet à la main, des journalistes de tout l'Hexagone couvrent l'événement.

Six ans plus tard, le mouvement des marches pour le climat s'est essoufflé et les manifestations ponctuelles rassemblent au mieux quelques centaines de personnes. Les médias font face à un défi : couvrir la crise climatique, alors même que l'engouement populaire semble être retombé.

Une difficulté à saisir les enjeux systémiques

Depuis 2023, l'Observatoire des médias sur l'écologie mesure la part des sujets relevant de cette thématique dans les programmes d'information des médias audiovisuels. Il constate qu'au troisième trimestre 2024, le traitement de l'écologie dans les médias a dégringolé à seulement 3,2 % du temps d'antenne, baisse compensée par une nouvelle remontée depuis début 2025 à 6 % du temps d'antenne.

« *Les médias parlent davantage de ces enjeux lors de grands événements d'actualité environnementale*, analyse Sophie Roland, journaliste formatrice aux enjeux du climat et de la biodiversité et co-autrice de la Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique. *Le problème réside dans le manque de traitement transversal des sujets, qui ne font pas*

suffisamment ressortir les liens entre les thèmes écologiques et l'actualité quotidienne. »

Conscients de ces lacunes, plusieurs médias créent des postes de journalistes spécialisés. Au sein du quotidien *l'Humanité*, Antoine Portoles est référent environnement du service international. Chaque rubrique comprend désormais une personne chargée de cette fonction. « *Notre organisation actuelle permet de lier les sujets entre eux et de faire valoir l'aspect systémique des questions écologiques* », se félicite-t-il. Le journaliste reconnaît volontiers que ce système n'est pas encore optimal, notamment parce que chaque référent a encore du mal à faire passer les sujets climats en priorité dans sa rubrique, mais il précise : « *Plus que jamais, il faut porter ces articles et les imposer en haut des priorités, à l'heure où les vents contraires se multiplient.* »

Relativiser certaines "solutions"

De son côté, Radio France internationale (RFI) fait office de bon élève : la station figure au premier rang du classement pour la part de sujets écologiques diffusés sur les ondes. Et son traitement se distingue par sa qualité. « *Quand on évoque l'écologie, on se concentre souvent sur les constats et les conséquences, sans aborder suffisamment les solutions* », estime Sophie Roland. Sur ce point, RFI fait la course en tête : 2,1% de son temps d'antenne est consacré aux solutions. « *L'ensemble des journalistes doit être suffisamment formé* », abonde Sophie Roland. Pour autant, le reporter souligne les limites du

journalisme de solution : « Pour traiter correctement ces sujets, il est nécessaire d'enquêter pour les identifier, puis jauger les solutions proposées et leurs limites. Sans évaluation des mises à l'échelle possibles, on tombe dans l'anecdotique. » De son côté, Antoine Portoles s'inquiète : « Prenons garde à la tendance au techno-solutionnisme. On vend aux populations des technologies promettant de préserver l'habitabilité de la planète mais à l'heure actuelle, aucune n'a fait ses preuves pour réellement éloigner les menaces. »

« La catastrophe est mauvaise conseillère »

“Le réchauffement climatique est une arnaque qui permet de vous faire les poches”, “Les modèles surestiment de 2° C le réchauffement climatique”. Sur les réseaux sociaux, les *fake news* et autres théories du complot pullulent. Souvent, ces messages apparaissent sous les contributions présentant un article d'un grand média français. Dans la section commentaire, un certain ras-le-bol se fait sentir. “Ça doit être le réchauffement climatique, je ne vois que ça !”, ironise un internaute en réaction à une Une du *Monde* dévoilant l'explosion du nombre de cancers.

Cette lassitude, voire cette défiance vis-à-vis des sujets environnementaux et climatiques découle peut-être du ton parfois catastrophiste employé par certains médias. « Il paraît certain que les messages culpabilisants ou perçus comme tels insupportent désormais une partie de la population », juge Gerhard Krinner, chercheur en modélisation climatique au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les journalistes doivent donc adapter leur traitement du sujet.

« Nous avons arrêté de relayer les projections pour 2100, illustre Simon Rozé. Cela relève d'un catastrophisme qui “fait du clic” mais n'apporte rien sur le fond du débat.

Il importe que les scientifiques travaillent dessus, mais les relayer à l'antenne peut s'avérer contre-productif. La catastrophe est mauvaise conseillère. Elle ne conscientise pas. Il faut sortir de ce ton d'urgence, rappeler les conséquences du réchauffement climatique. »

« IL FAUT SORTIR DE CE TON D'URGENCE »

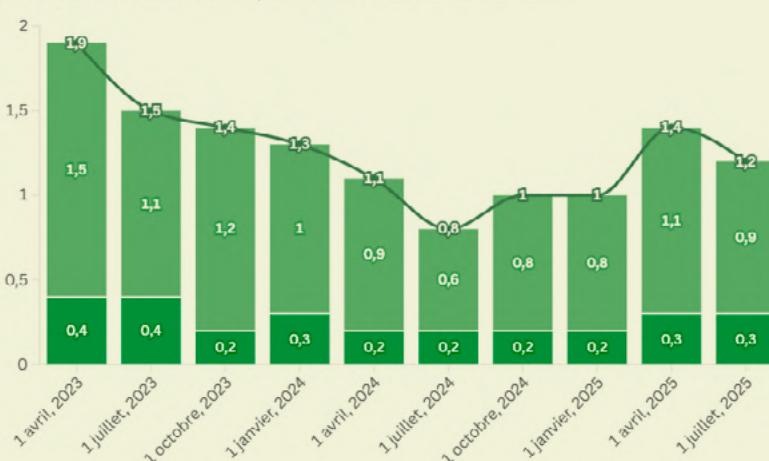
Contextualiser et lutter contre le fatalisme

« Pour autant, on ne doit pas tomber dans un discours de l'inaction face à la montée, dans les médias proches du populisme, d'un discours minimisant la crise et remettant en cause les solutions », s'alarme Sophie Roland. Au contraire, les articles traitant de l'écologie doivent toucher le plus grand nombre, tout en restant informatifs et rigoureux. « La priorité réside dans la pédagogie », confirme Antoine Portoles.

Malgré la couverture fréquente du sujet depuis des décennies, une remise en contexte avec des informations basiques s'avère incontournable. « Quand on parle de mécanisme de gaz à effet de serre, de puits carbone, de l'importance de leur rôle, on doit rappeler les bases scientifiques, abonde Simon Rozé. Recontextualiser permet ensuite d'aller plus loin, de rappeler la part des activités humaines dans la dégradation de l'environnement, et d'envisager les voies pour s'en sortir. Sinon, on ouvre les vannes à la désinformation. »

Comment reconquérir un public parfois enfermé, sur les réseaux, dans une bulle cognitive truffée de désinformation ? Comment lutter contre un discours fataliste considérant que « de toute façon, c'est trop tard » ? « En rappelant que les solutions existent, assène Simon Rozé, qu'elles sont identifiées, et qu'il ne manque que de la volonté politique pour les mettre en œuvre ». •

■ Solutions ■ Part de solutions d'adaptation ■ Part de solutions d'atténuation



Source: Observatoire des médias sur l'écologie

La solution climatique, un genre rare dans les médias

La part d'antenne consacrée aux solutions face au dérèglement climatique n'a pas dépassé les 2 % sur les deux dernières années. Quand elles sont évoquées, elles le sont le plus souvent sous le prisme de l'atténuation, c'est-à-dire comment réduire les effets du dérèglement, plutôt que la question de l'adaptation.

MANIFESTATIONS : LA POLICE RESTREINT LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



Des manifestants défilent dans les rues de Grenoble, le 10 septembre 2025. Crédit : Paul Serrano

Le 31 juillet 2025, le ministère de l'Intérieur publie le Schéma national des violences urbaines (SNVU). À la neuvième page, une phrase est glissée, en bas d'un encadré : "La prise en compte du statut des journalistes telle que consacrée par le schéma national du maintien de l'ordre [NDLR : voir la frise chronologique ci-contre] ne trouve pas à s'appliquer dans un contexte de violences urbaines." Bien que cette mention ait été supprimée depuis, elle révèle une volonté du ministère de limiter les journalistes dans leur activité.

« *De plus en plus de journalistes sont blessés par la police*, témoigne Adrien, reporter indépendant spécialisé dans la couverture des manifestations. *Depuis que Macron est arrivé, mon métier s'avère de plus en plus risqué.* » Le mouvement des Gilets jaunes représente un tournant majeur dans le rapport des forces de l'ordre avec les journalistes, au sein des manifestations. « *Les médias ont commencé à parler de violences policières à cette période, car elles ont été filmées* », estime Adrien.

Du maintien de l'ordre aux violences policières

Plusieurs textes officiels successifs abordent la question de la sécurité des journalistes : d'abord le Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) en septembre 2020, jusqu'au SNVU, avec l'encadré controversé sur le statut des journalistes. « *Avec cette phrase, on devient des citoyens lambda*, estime Agnès

Le statut protecteur des journalistes ne s'applique plus "dans un contexte de violences urbaines", décide le ministère de l'Intérieur à l'été 2025. Avant de faire machine arrière. Pour autant, l'inquiétude persiste parmi les journalistes et leurs syndicats, dans un contexte de dégradation de leurs rapports avec la police dans les manifestations.

Zoé Ternoy et Clémence Fourel

Briançon, représentante du Syndicat national des journalistes (SNJ). *On peut se retrouver écarté des lieux, être empêché de travailler.* » Selon elle, le SNVU introduit une distinction entre les manifestations classiques et celles sujettes aux « *violences urbaines* », entraînant des réponses distinctes de la part des forces de l'ordre.

Malgré la suppression de la mention, Adrien craint que la volonté de contrôle dont elle témoignait ne persiste dans les esprits : « *Les policiers garderont cette phrase en tête.* » Dans les manifestations qu'il couvre, il constate une augmentation des atteintes à la liberté de la presse. Lui-même a reçu un coup de matraque à la tête, asséné par un policier, en mars 2022. Le média pour lequel il travaille lui conseille de déposer plainte auprès de l'IGPN, la « *police des polices* ». Adrien est sceptique : « *Dans un premier temps, j'ai refusé, car je dispose déjà de nombreux témoignages portant sur des faits similaires et je sais que les plaintes n'aboutissent jamais.* » Tout comme celle qu'il se résout finalement à déposer, bien qu'elle soit assortie de preuves. Pour Benjamin Camboulives, porte-parole d'Alternative Police CFDT, il s'agit de « *cas particuliers* ». Sans les cautionner, il tâche de les attribuer aux conditions de travail des policiers, amenés à faire face à des situations tendues sans formation adéquate : « *Tout vient du manque de personnel. Quand on leur remet un lanceur de balles de défense (LBD), ils n'en ont jamais tenu un de leur vie.* » Dans un rapport de 2022, la Cour des Comptes documente en effet les

« besoins croissants de formations à l'emploi des armes qui appellent des réponses urgentes ». Les policiers sur le terrain opèrent aussi de longues missions, ce qui accroît les tensions et peut altérer leur lucidité : « Ils sont cramés, usés », affirme Benjamin Camboulives.

Émergence des “street reporters”

Quant à l'évolution de la place des journalistes, elle découle largement des mutations de leur métier. « Voici 20 ans, le web n'existe quasiment pas, ni les chaînes d'info en continu », se remémore la secrétaire générale du SNJ. « Quand on était sur le terrain, cinq photographes étaient présents et quatre ou cinq caméras. Ces journalistes étaient identifiables par les policiers, qui les connaissaient. » Agnès Briançon relate l'irruption dans les manifestations, vers 2020, des “street reporters”, qui ne couvrent que ces événements et dont certains n'y sont pas formés. « Ils brandissent leurs caméras sous le nez des policiers. Je comprends que ces derniers puissent trouver cela difficile à supporter. » Les médias, réticents à envoyer leurs propres équipes sur ces terrains, préfèrent utiliser les images des indépendants, sans d'ailleurs toujours les rétribuer, raconte Adrien.

L'identification des reporters par les forces de l'ordre devient ainsi plus complexe, avec parfois des stratégies d'usurpation. Benjamin Camboulives évoque par exemple des membres du collectif féministe d'extrême droite Némésis qui auraient tenté de se faire passer pour des journalistes. Le porte-parole du syndicat de police affirme, par ailleurs, observer un changement de profil des journalistes dans les manifestations, dont il estime qu'il provient d'une « radicalisation politique des médias ». Une étiquette qu'Adrien déplore : « Désormais, le journaliste indépendant est considéré comme un militant. »

Face aux violences, les reporters s'adaptent. « On fait attention, on demande à nos journalistes sur le terrain de nous alerter si l'un d'eux est blessé ou si les policiers empêchent leur travail, détaille Agnès Briançon. Puis on fait remonter au ministère de l'Intérieur, avec l'espoir d'améliorer la situation. »

Peu de temps avant le passage du SNVU devant le Conseil d'État, le 11 septembre 2025, le ministère a supprimé la phrase concernant les journalistes, et remplacé le schéma par un Guide opérationnel des violences urbaines (GOVU). Un changement de façade, qui ne satisfait ni le SNJ, ni la section CGT du ministère de l'Intérieur. Pour cette dernière, ce nouveau document « banalise un état d'exception permanent, met en péril les libertés publiques et dégrade les conditions de travail des policiers », sans pour autant clarifier le cadre applicable aux journalistes. De son côté, le SNJ a, en septembre, saisi le Conseil d'État afin de clarifier la position des journalistes en manifestations.

Le statut des journalistes dans les manifestations selon le ministère de l'Intérieur

16 SEPTEMBRE 2020

Schéma national du maintien de l'ordre

Les journalistes “doivent [...] obtempérer aux injonctions des forces de l'ordre en se positionnant en dehors des manifestants appelés à se disperser.”

Révision le 16 décembre 2021 :

autorisation pour les policiers d'encercler les manifestants (effet de nasse).

Seconde révision le 29 décembre 2023 :

le Conseil d'État annule la possibilité pour les journalistes de rester sur les lieux de la manifestation “lors de la dispersion d'un attrouement”.

15 AVRIL 2021

Loi « sécurité globale »

Le texte pénalise la diffusion “malveillante” des images de manifestations sur lesquelles figurent des policiers.

Plusieurs dispositions du texte sont supprimées par le Conseil constitutionnel dès le 20 mai 2021 pour “manque de clarté”.

31 JUILLET 2025

Schéma national des violences urbaines

“La prise en compte du statut des journalistes telle que consacrée par le SNMO ne trouve pas à s'appliquer dans un contexte de violences urbaines”

Le ministère de l'Intérieur a retiré cette mention avant son passage devant le Conseil d'État et a édité, dans la même lignée, un Guide opérationnel de violences urbaines (GOVU), le 11 septembre.

L'ÉPOPÉE DES CAHIERS DE DOLÉANCES

OU COMMENT L'ÉTAT NEPRISE
LA PAROLE CITOYENNE

VOUS NE LES
LIREZ
JAMAIS!

POUR QUE CE NE
SOIT PAS TOUJOURS
LES FRANÇAIS DE
LA CLASSE MOYENNE
QUI PAYENT!

Texte : Mia Morel, Paul Serrano et Zoé Ternoy
Illustrations : Vicky Verdonck



En 2018,
alors que
le mouvement
des Gilets jaunes
s'empare des
ronds-points, le
gouvernement français
lance la plus importante
consultation citoyenne
depuis la Révolution. Sur
tout le territoire, des cahiers
sont mis à disposition dans
des mairies pour recueillir les
doléances de la population.
Sept ans plus tard, l'État n'a
donné aucune réponse concrète à ces
revendications. Un manque de considération
symptomatique de la place accordée par les gouvernements successifs
à la parole citoyenne.

Deux silhouettes jaunes au milieu de la foule. Michèle et Michel avancent lentement parmi les milliers de manifestants venus protester à Grenoble, jeudi 18 septembre. Le couple de retraités a répondu à l'appel du mouvement "Bloquons tout", des journées de protestation organisées partout en France. Ils sont venus avec les mêmes revendications que celles qu'ils avaient exprimées dans les cahiers de doléances de Billeu (Isère), à l'époque du mouvement des Gilets jaunes. « Ces cahiers ont été confiés au préfet, puis on n'en a plus entendu parler », soupirent-ils. Pour eux, la situation a empiré.

Retour en 2019. Les deux Michel(e) arborent leurs gilets jaunes dans les manifestations à Colombe (Isère). La flambée des prix des carburants a déclenché, en octobre 2018, un mouvement de protestation inédit dans toute la France. Il s'est ensuite rapidement ouvert à d'autres revendications : justice fiscale, rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF), amélioration du niveau de vie des classes moyennes et populaires, renforcement des services publics...

En réponse à cette colère, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) incite les communes à mettre à disposition des cahiers de doléances, afin que la population y expose ses plaintes et ses revendications. À ces supports s'ajoutent les "cahiers citoyens", proposés dans le cadre du grand débat national, lancé le 15 janvier 2019 à l'initiative du président de la

République, Emmanuel Macron.

Dans leur article "Rouvrir les cahiers de doléances... mais pour faire quoi ?" parue dans la revue AOC, le 10 avril 2025, les chercheurs Laurent Dartigues (socio-anthropologue) et François Robert (historien) précisent qu'une commune sur deux environ a fourni des cahiers citoyens. Dans le cas de l'Isère et du Rhône, « la plupart des gens qui s'y épanchent n'appartiennent pas aux Gilets jaunes », précise le socio-anthropologue.

La nature des documents varie en fonction du matériel à disposition (cahiers d'écoliers, registres reliés plus formels, etc). Il en va de même pour le contenu, où se côtoient pêle-mêle : textes manuscrits, pages dactylographiées, courriers et courriels, brochures et comptes rendus de réunions d'initiatives locales. « Une variété des écrits frappante, très vivante, qui inclut même des poèmes - on ressent de la douceur, de la violence », déclare Laurent Dartigues.

On repère des thématiques récurrentes, comme les retraites, le sujet de l'ISF et l'immigration. Selon un

article publié dans le journal du CNRS en septembre 2025, "un sentiment de malaise démocratique traverse aussi ces cahiers". A contrario, l'insécurité ne revient que dans 2,9 % des textes étudiés, selon la même étude.

Un parcours sinueux

Le grand débat national s'achève le 15 mars, date à laquelle les cahiers sont embarqués dans une véritable épopee. Les mairies sont chargées d'en établir des copies et de les envoyer, ainsi que les originaux, aux préfectures. Ces dernières centralisent ces écrits et réalisent aussi des copies, qu'elles doivent faire parvenir à la Bibliothèque nationale de France (BNF) avant le 20 mars. Elles reversent ensuite les originaux aux archives départementales.

La BNF fait appel aux sociétés Numen, ArchivEco, et BeYs pour la numérisation et la retranscription partielle de 680 000 pages. "Les sociétés privées sollicitées par la BNF n'ont pu élaborer un fichier numérique de la totalité des documents pour l'analyse", détaille l'article de Laurent Dartigues et François Robert. Le 20 mars, la bibliothèque transmet les données numérisées, qui atteignent "moins de 300 000 pages", à un consortium formé du cabinet de stratégie Roland Berger et des entreprises Bluenove et Cognito. Pour un montant de deux millions et demi d'euros, ces sociétés sont chargées d'assurer le traitement des cahiers pour le compte de l'État, dans un laps de temps très court. Les termes exacts du cahier des charges ne sont pas connus, et le seul représentant du consortium qui a répondu à nos sollicitations, Alain Chagnaud, associé de Roland Berger, nous a déclaré par email : « Ce ne sont pas des informations publiques que je peux diffuser. »

Laurent Dartigues et François Robert s'accordent à reconnaître que ces entreprises ont fait de leur mieux dans le temps imparti. Cependant, ils déplorent une analyse reposant majoritairement sur les comptes rendus des réunions d'initiatives locales, les courriels et les réponses fournies aux questions ouvertes du questionnaire disponible sur la plateforme en ligne. Les contributions manuscrites en auraient donc été exclues, alors qu'elles constituent la majorité des cahiers – 75 % du corpus en Charente-Maritime. Une accusation réfutée par Alain Chagnaud, qui assure que l'ensemble des contributions, sous toutes leurs formes, contenues dans les cahiers, ont été analysées. Plus précisément, dans une première version, rendue le 8 avril 2019, la moitié du corpus était décryptée. « Les résultats de cette première salve différaient assez peu de ceux du deuxième rapport, rendu le 14 juin, ajoute le consultant. Analyser des milliers de contributions de plus n'aurait fourni que très peu de valeur ajoutée. »

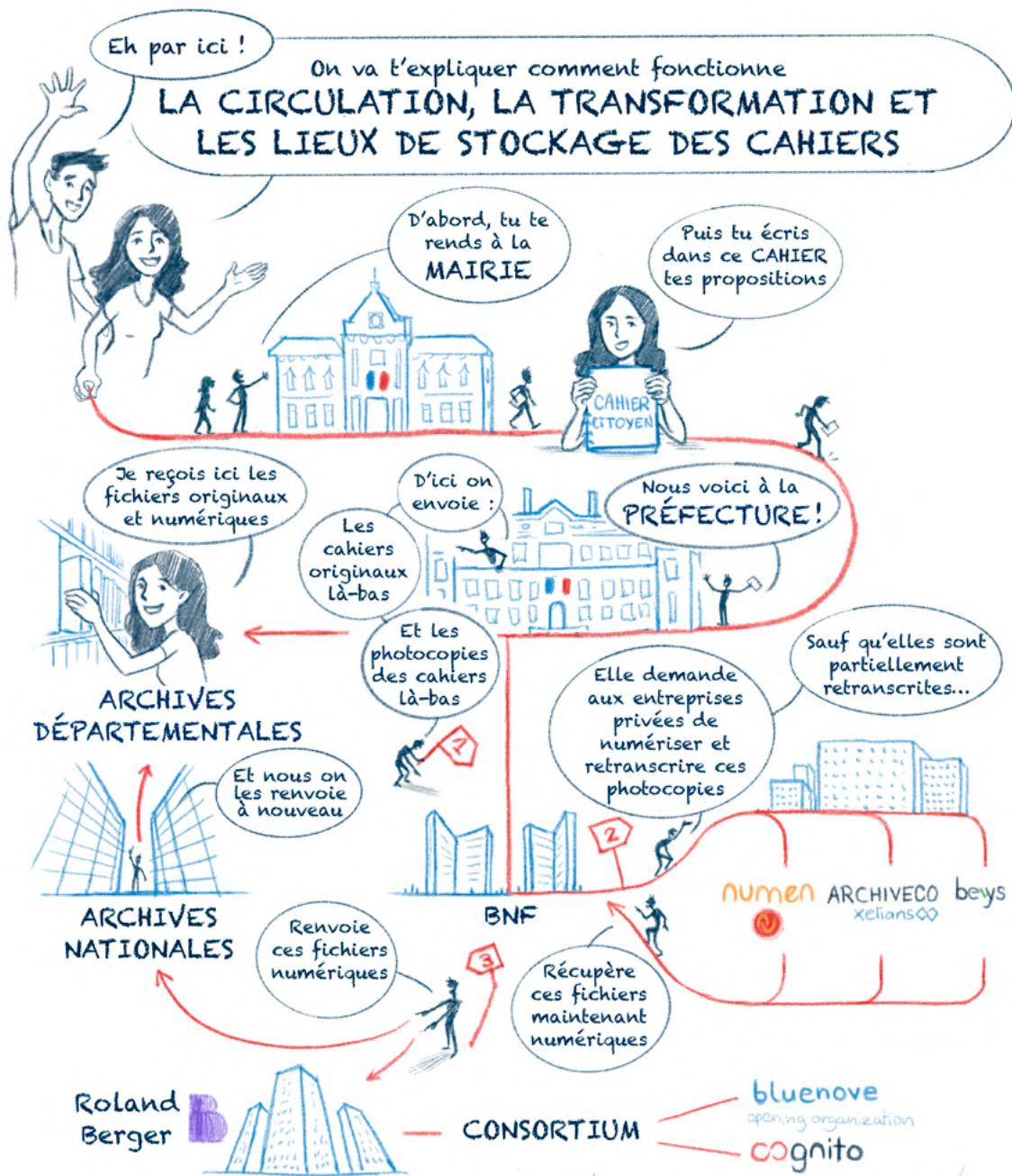
« ON PEUT VRAIMENT PARLER DE SABOTAGE »

L'incendie de Notre-Dame-de-Paris, en avril 2019, entraîne le report *sine die* de l'allocution prévue par le président de la République. Depuis, les cahiers dorment toujours aux archives. « *Une dizaine de personnes sont venues les consulter depuis* », estime un employé d'un de ces centres.

Lorsque nous nous rendons aux archives de l'Isère, au cœur de la cité universitaire de Grenoble, nous comprenons pourquoi. Une fois notre inscription gratuite achevée, une archiviste nous déclare que

certains cahiers originaux sont consultables, d'autres ne le sont qu'en version numérique. Dans la salle suivante, son collègue nous montre comment consulter les documents. Surprise – tant pour lui, apparemment, que pour nous – les pages apparaissent tronquées, affichées en format horizontal. Pour les lire, il faut pencher la tête de côté, à 90°. Inconfort garanti.

Nous consultons avec Laurent Dartigues les cahiers numérisés de Saint-Théoffrey, une petite commune montagnarde (609 habitants). D'un coup d'œil,





La manifestation du 10 septembre a réuni 11 500 personnes à Grenoble selon la préfecture et 12 000 selon la CGT. Crédit : Paul Serrano

il repère qu'il manque des feuillets au fichier numérisé. « *Lorsqu'on analyse le parcours des cahiers, on peut vraiment parler de sabotage*, regrette-t-il. En annonçant un grand débat national, le Président a ouvert un espace qu'il a aussitôt refermé en lui imposant un cadre trop restrictif, qui a limité l'expression des revendications. »

“Le gouvernement propose quatre thèmes de débat”, peut-on lire dans la synthèse proposée sur le site “Vie publique” à propos de la plateforme du grand débat national. « *Sur internet, les gens reprennent les points évoqués par Emmanuel Macron* », poursuit Laurent Dartigues. Le site contient des formulaires pré-remplis. Ceux qui trouvent ces questionnaires trop fermés favoriseront les cahiers physiques ou les courriels pour s'exprimer. En mairie, la cadrage pouvait être qualifié d'horizontal, ajoute le chercheur : le rédacteur se trouvait sous l'influence des contributions précédentes et, le cas échéant, de la présence d'autres personnes, Gilets jaunes ou élus. « *Du fait de ces cadrages, on ne peut pas affirmer, à partir des cahiers et du site, “les Français pensent ceci ou cela.”* »

Pour Laurent Dartigues, la manière dont ont été exploités les contenus des cahiers relève également du sabotage. « *L'entreprise qui traite les cahiers dépend de la commande publique, alors que nous, chercheurs, ne sommes pas tenus de faire plaisir aux politiques.* » Par exemple, le spécialiste déclare que la synthèse

évoque peu la haine suscitée par Emmanuel Macron, telle qu'elle est exposée dans les cahiers. De son côté, Alain Chagnaud nuance : « *Nous avons supprimé les insultes.* »

Le socio-anthropologue conclut : « *Plus largement, une analyse globale d'une telle hétérogénéité de données nécessite un énorme travail de nettoyage des fichiers et de transcription, pour constituer un fichier exploitable.* »

Des revendications ignorées

À quelques kilomètres des archives, la colère gronde toujours dans les rues. « *On est là, même si Macron ne le veut pas, nous on est là !* », scande la foule de manifestants rassemblés dans les rues du centre de Grenoble, le 10 septembre, lors du mouvement “Bloquons tout”.

Né pendant l'été sur les réseaux sociaux et les messageries cryptées, après l'annonce du projet de budget 2026, ce mouvement citoyen a rapidement été relayé par plusieurs syndicats et partis, principalement de gauche. Sur les pancartes colorées figurent les revendications des manifestants. Celle de la CGT affiche : “*Contre l'austérité, pour l'augmentation des salaires et des pensions.*” D'autres dénoncent les suppressions de postes ou la détérioration des services publics, notamment la santé et l'éducation.

« JE SAIS QUE TOUT CE QUE NOUS ÉCRIVONS NE SERT À RIEN CAR NOS DOLÉANCES, VOUS NE LES LIREZ JAMAIS »

Au-delà des slogans, une lassitude profonde traverse les cortèges. Pedro et Pilou, deux retraités mobilisés depuis les Gilets jaunes, se souviennent avoir refusé d'écrire dans les cahiers de doléances en 2019. « *On savait que c'était du foutage de gueule*, lâchent-ils. *Aujourd'hui, on est en 2025, rien n'a changé. C'est même pire !* »

Certains des contributeurs des cahiers partageaient cette désillusion : « *Je sais que tout ce que nous écrivons ne sert à rien car nos doléances, vous ne les lirez jamais* », lit-on dans le cahier de la commune de Crolles.

« *Les cahiers sont le symptôme de la déconnexion des politiques avec les citoyens* », juge Hélène Desplanques, la réalisatrice du documentaire *Les Doléances* (2024). « *Ils ont ouvert une parole, puis ils l'ont invisibilisée.* » Raphaël, éducateur spécialisé, est à l'aube du 10 septembre au barrage filtrant du pont de Catane. Après deux heures de défilé, il confie qu'il était dans la rue lors des marches pour le climat en 2018, contre la réforme

des retraites en 2023 et pour protester contre la mort de Nahel, victime de violences policières, en juin 2023. « *On est épisés des mobilisations parce qu'on n'est pas entendus* », assène-t-il.

Cette perception traduit un malaise démocratique profond pour François Robert, chercheur émérite au CNRS. « *C'est symptomatique de la manière dont le gouvernement agit, en méprisant totalement les revendications politiques et sociales, malgré les mobilisations.* »

Chercheurs et citoyens agissent pour offrir une deuxième vie à ces cahiers. Dans certains départements, des bénévoles transcrivent patiemment les contributions manuscrites laissées en mairie. Un trésor national est en train de se (re)constituer.

« *Aucun de mes films n'a eu autant d'impact sur le terrain* », se félicite Hélène Desplanques. Il a remis en mouvement énormément de monde »●

Consultations citoyennes : une longue histoire de dédain

Le référendum pour le traité constitutionnel européen de 2005

Alors que la majeure partie de la classe politique française d'alors est favorable à l'instauration de cette constitution européenne, les sondages révèlent qu'une grande partie de la population du pays s'y oppose. Lors du référendum du 29 mai 2005, le non l'emporte, avec 54,68 % des suffrages exprimés. Mais en 2008, le président Nicolas Sarkozy fait voter au Parlement le traité de Lisbonne, qui reprend les grandes lignes du texte rejeté par le peuple.●

La Convention citoyenne pour le climat de 2019

En octobre 2019, à la demande du gouvernement d'Édouard Philippe, 150 citoyens sont tirés au sort pour participer à cette Convention. Elle est chargée de définir un ensemble de mesures pour "diminuer d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de la France d'au moins 40 % par rapport à 1990". L'initiative avait été annoncée par Emmanuel Macron en avril 2019, après le grand débat national. La Convention restitue 149 propositions que le président s'engage à soumettre au Parlement ou à un référendum. Elles ne seront finalement reprises qu'en partie, sans référendum. *Le Monde* résume : "Les 150 volontaires, tirés au sort, ont adressé une note générale de 3,3 sur 10 à la reprise de leurs propositions"●

VIOLENCE DANS LE FOOT AMATEUR : LA FÉDÉRATION HAUSSE LE TON

Quelque 422 incidents ont eu lieu sur neuf mois de matchs de championnats Auvergne-Rhône-Alpes en 2023-2024*, dont 18 % chez les jeunes. La Fédération française de Football a lancé en juin dernier un plan d'action pour garantir la bonne tenue du million de rencontres organisées chaque saison.

* Rapport de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, juin 2024

Auteurs : Victoire Giry,
Martin Monnot
et Redouane Moumen
Illustration : Victoire Giry





2

Les institutions sportives réagissent face à la violence sur et aux abords des terrains de football. Endiguer le phénomène passera aussi forcément par l"éducation des plus jeunes et la responsabilisation de leurs parents.

LA PILULE PASSE MAL

Le 15 décembre 2012, le journal *Le Monde* dédie sa Une au combat judiciaire de Marion Larat, lourdement handicapée à la suite d'un accident vasculaire cérébral qu'elle associe à sa contraception orale. Cette alerte a été le point de départ d'une controverse médiatique, mais aussi politique en France : la crise de la pilule. Treize ans après, où en est-on ?

Texte : Léa Buelens, Noanne Poisson et Jean-David Teissier
Illustrations : Marion Prud'hon





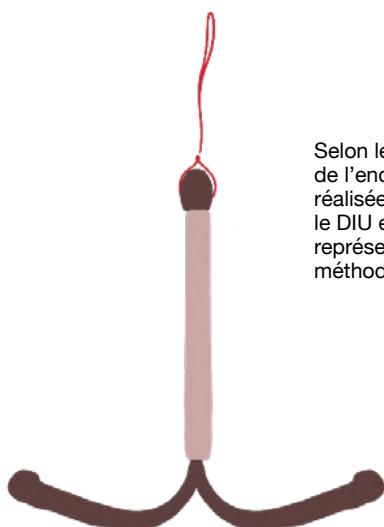
Un petit comprimé rond ou ovale qu'on avale chaque jour, à la même heure. Un geste discret, mécanique, qui fait partie du quotidien d'un quart des femmes en France en 2023. Avec le rappel d'une alarme sur leur mobile, l'aide d'une application dédiée au suivi du cycle, ou d'un partenaire – la régularité est essentielle. Un simple oubli peut réduire l'efficacité de la contraception.

Une tendance au “pilulocentrisme”

Le réflexe s'acquiert tôt. Charlotte, 19 ans, consulte une gynécologue pour la première fois car elle souffre de douleurs de règles. « *À l'origine, je ne voulais pas du tout prendre la pilule car j'avais entendu des témoignages selon lesquels c'était assez mauvais pour la santé* », se remémore-t-elle. Mais face à la pression du médecin et de sa famille, la jeune femme finit par céder :

On me disait : si tu veux que tes douleurs passent, il faut absolument passer par la case pilule. » Sa gynécologue lui prescrit Optilova, une pilule de 2^e génération. Ces produits remplacent les contraceptifs oestro-progestatifs dits de 3^e et 4^e génération, mis en cause à partir de 2012 pour leurs risques thromboemboliques. « *Cela ne m'a pas vraiment aidée* », souffle Charlotte. S'ensuit une errance médicale de deux ans. La jeune femme voit trois ou quatre professionnels de santé et essaie trois pilules avant de trouver la bonne. Elle se souvient que tous les gynécologues ont été unanimes : « *La pilule ne pose pas de problème.* »

La prescription de la pilule est devenue un automatisme français. Dans son ouvrage *Pilule : défaire l'évidence*, Alexandra Roux, sociologue associée au Cermes 3 (Centre de recherche de médecine, science, santé et société), parle d'une « *socialisation gynécologique féminine* », qui s'ancre dans ce qu'elle nomme le « *pilulocentrisme* », qu'elle définit comme « *le fait de penser la contraception uniquement à travers la pilule, en ignorant les autres méthodes* ». Elle note cependant une évolution au moment de la crise de la pilule, fin 2012 : « *Les médecins ont commencé à diversifier leurs prescriptions, notamment en proposant davantage de stérilets.* » L'année 2023 fait figure de basculement : les dispositifs intra-utérins (DIU) représentent, pour



Selon les données de l'enquête CSF-2023 réalisée par l'Inserm, le DIU et l'implant représentent 32,1 % des méthodes de contraception

1965

Création du planning familial en France

1973

Commercialisation des pilules de 3^e génération

1967

Loi Neuwirth
Légalisation de la contraception en France

la première fois, la part la plus importante des contraceptifs utilisés chez les femmes de 18 à 49 ans, selon les données de l'enquête Contexte des Sexualités en France (CSF) réalisée par l'Inserm.

« Une injonction à la contraception efficace »

L'évolution des pratiques semble dérouler d'une nouvelle interrogation sur les risques liés à la pilule. Par exemple, l'augmentation des cas de cancer inquiète. En trente ans, la fréquence des tumeurs malignes du sein a été multipliée par deux en France, selon une étude publiée en octobre 2025 dans la prestigieuse revue *The Lancet*. On y apprend que la France est le pays le plus touché du monde par le cancer du sein. Face aux inquiétudes légitimes que cela suscite, Lucie Véron, gynécologue au centre Gustave-Roussy à Villejuif, assure écouter la parole des femmes sans banaliser les risques. Mais elle évite le discours anxiogène : « Je préfère d'abord voir comment la pilule est tolérée avant de parler des effets indésirables sur la libido ou la prise de poids, par exemple. Aussi, je ne donne pas de chiffres aux femmes que je reçois, je leur dis simplement qu'il existe des risques, connus et contrôlés. » Suzette Delaloge, médecin et oncologue exerçant également à Gustave-Roussy, n'a pas tout à fait le même point de vue que sa consœur. Les chiffres sont importants avec « en moyenne un risque relatif de 20 à 30%, soit 13



Selon les données de l'enquête CSF-2023 réalisée par l'Inserm, le préservatif, les méthodes-barrières et naturelles représentent 26,1 % des méthodes de contraception

cancers supplémentaires pour 100 000 femmes sur 10 ans, détaille-t-elle. Le risque diminue après l'arrêt de la pilule, et varie selon le type de contraception».

La chercheuse déplore le manque d'études à long terme sur la prise d'hormones presque tout au long de la vie.

« DIX ANS DE PILULE AUGMENTENT DE 20 À 30 % LE RISQUE RELATIF DE CANCER DU SEIN »

Il revient alors à chacune d'estimer la “balance bénéfices / risques” pour décider de choisir ou pas ce moyen contraceptif. « La France entretient une injonction à la contraception efficace », expose la sociologue Alexandra Roux. Une norme sociale

pèse sur les femmes : l'avortement doit être évité à tout prix. Pour une sécurité maximale, le corps médical préfère miser sur la pilule. La Dre Véron confirme : « On me demande d'éviter toute grossesse non désirée, donc je ne parle pas forcément aux patientes des méthodes



où le risque est plus élevé. » Fanny Travers, médecin au planning familial de Grenoble depuis 2024, approuve : « Personnellement, je me méfie des méthodes alternatives, car au planning, on reçoit souvent des personnes qui viennent pour une IVG à cause d'un raté. »

Des évolutions sociétales majeures

Depuis les débuts du féminisme, le choix du contraceptif est perçu comme un moyen de contrôler son corps : *My body, my choice.* « Les nouvelles générations de patientes souhaitent se tourner vers des méthodes plus naturelles, en adéquation avec leurs modes de vie », reconnaît la Dre Travers. En 2023, la Haute autorité de santé (HAS) répertorie 13 méthodes contraceptives reconnues : pilule, dispositif intra-utérin (DIU), implant, patch, anneau, contrôle de la température basale et du mucus cervical, etc. En haut du palmarès de l'efficacité trône l'implant, crédité de 99,9 %. « Les méthodes dites naturelles sont les plus efficaces mais seulement si elles sont bien effectuées : il faut se renseigner sur ses cycles et ne surtout pas déléguer cette observation à une application », prévient Gaëlle Baldassari, fondatrice du mouvement Kiffe ton cycle et éducatrice menstruelle.



Selon les données de l'enquête CSF-2023 réalisée par l'Inserm, le patch et autres méthodes hormonales de courte durée - hors pilule - représentent 0,4 % des méthodes de contraception.

Une partie des professionnels de santé orientent désormais leurs patientes vers des méthodes alternatives plus adaptées à leur situation. Claire, 21 ans, a arrêté de prendre la pilule : « J'ai testé trois gynécologues, la dernière en date m'a conseillé d'arrêter la pilule car cela ne me convenait pas. J'avais des sautes d'humeur et un dérèglement des hormones. » Après une progression fulgurante entre 2010 et 2016, les méthodes naturelles stagnent, supplantées par la hausse du recours aux préservatifs, d'après l'enquête CSF-2023. L'usage de cette méthode-barrière a doublé en dix ans. Martin Winckler, médecin et écrivain féministe, auteur du roman *Le choeur des femmes*, témoigne des difficultés à faire accepter aux générations plus âgées d'autres

méthodes que la pilule. « Quand je proposais un stérilet, la plupart du temps, les femmes avaient peur. Vingt ans plus tard, une patiente à qui j'en avais posé un est venue me dire : "Vous avez changé ma vie". »

Inertie du système médical

Le scandale qui a suivi l'alerte lancée par Marion Larat n'a pas fondamentalement changé la donne. Le système médical reste figé autour de méthodes vieilles d'un demi-siècle. « Cette crise de la pilule n'a pas trop traumatisé les gynécologues de l'époque, constate la Dre Véron. Ils faisaient partie de la génération où la contraception a révolutionné la santé des femmes, leur indépendance, leur liberté. Ils y restent donc très attachés. » Cet effet générationnel pourrait expliquer la prescription souvent automatique de la pilule en première intention, malgré les risques qu'elle fait courir.

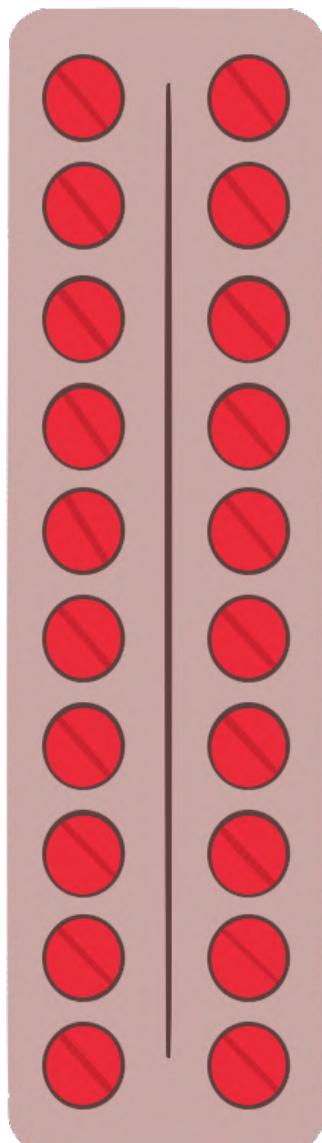
En France, le modèle médical libéral valorise la prescription standardisée, nécessitant une consultation à chaque nouvelle prescription. Pour Alexandra Roux, ce système alimente une forme d'immobilisme. Martin Winckler voit un lien direct entre l'information délivrée par les laboratoires et la pratique médicale. « Les laboratoires vendent des pilules. Il s'agit d'un produit intéressant pour eux, parce qu'il faut le consommer en continu. Alors qu'un stérilet, une fois mis en place, peut être conservé dix ans. » Cette méthode souffre cependant d'idées reçues persistantes ; ainsi la Dre Fanny Travers entend souvent des témoignages de patientes à qui un médecin a asséné qu'il n'est pas possible de poser un stérilet sur une femme qui n'a pas encore eu d'enfants. « C'est totalement faux, dénonce-t-elle. Je pense que c'est un mécanisme pavlovien : ces générations reproduisent ce qu'on leur a enseigné et qui fonctionne. » Au final, les intérêts de l'industrie pharmaceutique favorisent l'inertie du reste du système sanitaire. Contactés, l'Ordre national des médecins et le Conseil départemental des médecins de l'Isère n'ont pas souhaité répondre à nos questions.

De plus, les études médicales restent largement théoriques et abordent peu la physiologie féminine, selon Martin Winckler. Aussi, les sages-femmes et médecins généralistes, aptes à prescrire la pilule au même titre que les gynécologues, n'ont pas d'obligation à suivre un internat ou un diplôme universitaire en

**« LES
LABORATOIRES
VENDENT DES
PILULES. IL
S'AGIT D'UN
PRODUIT
INTÉRESSANT
POUR EUX »**

gynécologie. « En admettant que toutes les facultés de médecine, à partir de la rentrée 2026, décident d'enseigner la physiologie féminine à tous les étudiants et toutes les étudiantes, pour que des professionnels de santé compétents commencent à exercer, il faudra attendre entre six et dix ans. » Le romancier et essayiste dénonce également le paternalisme dont souffre, à ses yeux, la médecine : « Plus une personne est instruite et a des titres, plus sa parole a de valeur. Se détourner de cette parole médicale divine peut s'avérer très intimidant. »

Martin Winckler estime nécessaire de réinventer la relation patient-médecin pour parvenir à une meilleure prise en compte des besoins des femmes. Il préconise un suivi plus individualisé afin de lever « cette barrière intellectuelle qui empêche les médecins d'être plus proches de leurs patients. Il faut leur donner toutes les informations de manière loyale ».●



Selon les données de l'enquête CSF-2023 réalisée par l'Inserm, la pilule représente 26,8 % des méthodes de contraception

Temporalité parallèle pour la contraception masculine

« Si la pilule était donnée aux hommes, jamais ce silence n'aurait duré aussi longtemps ! » Témoignage d'André Larat, père de Marion (1).

La contraception masculine constitue un angle mort sociétal. En juillet 2025, le laboratoire YourChoice Therapeutics annonce des résultats prometteurs pour sa pilule masculine non hormonale et le début d'une deuxième phase d'essais cliniques. L'annonce est suivie d'un battage médiatique énorme : la révolution contraceptive est-elle en marche ? L'idée de réduire la production de spermatozoïdes remonte aux années 1970. Vingt ans plus tard, une première pilule hormonale est reconnue par l'OMS, mais ne reçoit pas l'autorisation de mise sur le marché en France. Cinquante ans... soit le triple du temps qu'ont nécessité les recherches pour la première génération de pilule féminine.

Tout ça pour quoi ? Aujourd'hui, seules deux méthodes sont reconnues par la Haute autorité de santé (HAS) pour la contraception masculine : le préservatif et la vasectomie. Avec chacune leurs limites. Le préservatif échoue dans 5 à 15 % des cas, selon l'Inserm. La vasectomie n'est, quant à elle, adoptée que par 1,2 % des hommes adultes. Ce faible taux est néanmoins en explosion : en douze ans, le nombre d'opérations a été multiplié par 15. En 2022, plus d'hommes ont eu recours à la vasectomie que de femmes à la ligature des trompes. D'après l'Association française d'urologie, quelque 73 % des hommes se déclarent favorables à l'adoption d'une méthode de contraception masculine comme contraception principale. L'occlusion réversible remporte le plus d'adhésion avec 64 % d'opinions favorables.●

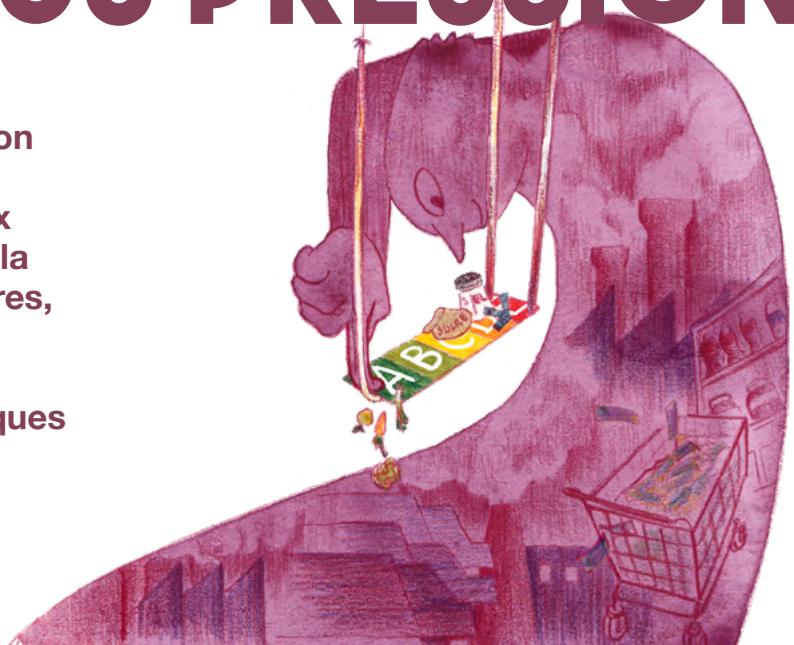
(1) Jean-Christophe Coubris, *Au nom de toutes les victimes*, Flammarion, 2021, p.211

NUTRI-SCORE : UN LOGO SOUS PRESSION

Le Nutri-Score est né d'une ambition simple et salutaire : aider les consommateurs à opérer des choix alimentaires plus sains. Mais sous la pression des lobbys agroalimentaires, le dispositif est devenu un champ de bataille où s'affrontent intérêts économiques, arguments scientifiques et enjeux politiques.

Texte : Elisa Heidet

Illustration : Johanna Salleyron



En mai 2020, la Commission européenne s'engageait à instaurer, sous deux ans, un logo nutritionnel unique et obligatoire sur tous les emballages. Une mesure directement inspirée du Nutri-Score français, né en 2017.

Mais trois ans plus tard, les espoirs se sont envolés. Sous la pression des lobbys agroalimentaires, et malgré plus de 150 études scientifiques prouvant son efficacité, Bruxelles a fini par reculer. Huit ans après son lancement, le Nutri-Score n'est donc toujours pas obligatoire.

L'Italie, premier frein de la machine européenne

Selon l'enquête Nutri-Score Papers, publiée en 2024 par Foodwatch, la Commission européenne aurait été directement influencée par plusieurs groupes de pression, parmi lesquels le gouvernement italien et ses alliés de l'industrie agroalimentaire. Des documents internes, révélés par l'ONG et le BEUC (Bureau européen des unions de consommateurs), montrent un déséquilibre flagrant dans les échanges au sein de la Commission : la Direction générale de la Santé a tenu 17 réunions avec des opposants au Nutri-Score contre seulement deux avec la société civile.

En octobre 2022, une rencontre s'est notamment tenue entre Federalimentare, la fédération italienne des

industries alimentaires, équivalent de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) française, et la Direction générale de l'Agriculture. "Le compte rendu illustre clairement la stratégie de désinformation menée par les interlocuteurs italiens, dénonce Foodwatch. Ils affirment qu'il n'existe aucune preuve scientifique soutenant le Nutri-Score, alors que les études prouvent le contraire."

Rome promeut de son côté son propre logo, le NutrInform. "Il est présenté comme scientifique, mais fondé sur seulement quatre études, dont trois financées par Federalimentare, souligne Emma Collart, porte-parole du BEUC. La Représentation italienne aurait affirmé que la généralisation du Nutri-Score entraînerait des difficultés économiques pour les producteurs de cacao dans les pays pauvres, ce qui provoquerait une hausse de l'immigration en Europe. Voilà le genre d'arguments extrémistes qu'on a entendus à propos d'un simple logo nutritionnel", déplore-t-elle.

Le recul français

En France, les positions des industriels divergent. Plus de 1 400 marques affichent le logo mais certains géants de l'agroalimentaire, dont l'entreprise Lactalis, persistent à le refuser. La situation connaît même un recul notable. Danone, longtemps présenté comme un pionnier du Nutri-Score, a annoncé l'année dernière le retrait du logo sur plusieurs produits phares. Le nouvel algorithme

du Nutri-Score, adopté en 2023, est en effet jugé "trop sévère" par le groupe.

En cause, la rétrogradation des yaourts à boire de la marque, autrefois notés A ou B, désormais classés D ou E selon leur teneur en sucre. Une décision que Danone contestait au micro de France Inter, en déplorant le classement de ces produits en boisson.

Un label à l'efficacité bridée par son caractère facultatif

Pour Christian Rémésy, ancien directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le Nutri-Score montre aujourd'hui ses limites. Son efficacité reste bridée par son caractère facultatif. En France, seuls 60 % des produits vendus en supermarché affichent le

logo sur leur emballage. « *Le système repose sur la bonne volonté des industriels. Tant que toutes les marques ne jouent pas le jeu, l'information reste incomplète* », souligne-t-il.

Le chercheur plaide pour un nouveau label, baptisé ADN (Alimentation durable et nutritive), qui « *garantit des aliments exempts d'additifs et issus d'ingrédients de qualité, bons pour la santé humaine comme pour la planète* ». Contrairement au Nutri-Score, il ne dépendrait pas de l'adhésion volontaire de l'industrie : seules les marques répondant à des critères exigeants pourraient l'obtenir. « *Le consommateur pourrait alors choisir en toute confiance des produits porteurs du label* », conclut Christian Rémésy.●

COMMENT FONCTIONNE LE NUTRI-SCORE ?

Grâce à son système de cinq lettres (de A à E) et de cinq couleurs (du vert au rouge), le Nutri-Score offre en un coup d'œil une lecture claire de la qualité nutritionnelle d'un produit. Son algorithme attribue de « bons » points en fonction des éléments nutritionnels favorables (les protéines, les fibres, les fruits, les légumes et légumes secs) et de « mauvais » points en fonction des éléments considérés comme néfastes ou à limiter (les calories, les sucres, le sel, les acides gras saturés et les édulcorants).●



Les procès, une arme d'intimidation

Trois questions à Louise Decarsin, responsable juridique chez Yuka

Les lobbies agroalimentaires recourent fréquemment à l'arme judiciaire. Responsable juridique chez Yuka, une application de notation des produits, Louise Decarsin revient sur le combat mené par l'application, confrontée à plusieurs procédures-bâillons.



En 2021, Yuka a été attaquée par la Fédération des industriels de la charcuterie (FICT). Que vous reprochait-on ?

« Nous avons été assignés devant pas moins de trois tribunaux de commerce à la fois par la FICT et par deux fabricants de charcuterie. Nous étions accusés de dénigrement et de pratiques commerciales déloyales ou trompeuses, en raison de notre évaluation négative des charcuteries contenant des nitrites. Ces actions parallèles avaient pour objectif de nous épuiser humainement et financièrement. Après plusieurs années de procédure, Yuka a remporté les procès en appel : les juges ont reconnu la légitimité de notre démarche et la protection de notre liberté d'expression sur ce sujet d'intérêt général. »

Ces actions en justice s'inscrivent-elles dans une stratégie plus large des lobbies agroalimentaires ?

« Oui, clairement. Les procès peuvent être utilisés comme des outils d'intimidation. C'est le cas des procédures-bâillons qui visent à faire pression sur ceux qui défendent la santé publique et la transparence. Même si vous gagnez à la fin, vous perdez du temps, de l'énergie et de l'argent. C'est un rapport de force profondément inégal entre des multinationales puissantes et de petites structures, comme la nôtre à l'époque. »

Malgré ces pressions, Yuka continue de s'appuyer sur le Nutri-Score. Pourquoi ?

« Parce que c'est un outil scientifiquement solide, qui aide les consommateurs à mieux comprendre ce qu'ils mangent. Même lorsque les industriels décident de ne pas afficher le Nutri-Score, nous notons le produit sur notre application, puisque la formule est publique. Ce manque de transparence de certaines marques montre à quel point notre action reste nécessaire »●

GÉNÉRATION POPPERS : LES JEUNES NE SENTENT PAS LE DANGER

Substances vasodilatatrices, les poppers ont rapidement été détournés de leur usage médical pour devenir un produit récréatif, prisé dans les milieux homosexuels dès les années 1970. Depuis quelques années, cette substance en vente libre séduit un public plus large, notamment les jeunes, de plus en plus nombreux à en consommer. Un phénomène qui alarme les professionnels de santé.

Texte : Aya Nefissi et Noanne Poisson

Illustration : Una Bardet et Camille Brucker

I est 22 heures, la fête bat son plein lorsque Louison, 24 ans, inhale du poppers pour la première fois de la soirée. Il approche de son nez la fiole en forme de tête de mort, avant de prendre une longue inspiration. « Je ne suis pas accro, mais j'aime bien en prendre en soirée », indique l'étudiant. Une substance euphorisante qu'il a découverte il y a cinq ans : « Des potes en ont ramené à une fête, alors j'en ai pris et j'ai bien aimé », se remémore-t-il. Pourtant, à l'origine, le poppers n'est pas voué à un usage récréatif puisqu'il s'agit d'un nettoyant pour cuir. Il a ensuite été utilisé comme médicament pour lutter contre certaines maladies cardiovasculaires, avant de se répandre dans les milieux homosexuels dans les années 1970. Depuis quelques années, il est très populaire auprès des jeunes.

Un usage en constante augmentation

« Pendant une quinzaine de secondes, j'ai des sensations de chaleur », décrit Louison. « J'ai envie de rire, j'ai chaud à la tête, ça me met dans une sorte de bulle », complète Lysa, étudiante de 24 ans. Une sensation comparable à « un verre d'alcool de trop » qui permet à Louison d'être le « Sam » de la soirée (la personne désignée pour être sobre et reconduire en sécurité ses amis). « Les effets sont courts, donc je suis euphorique pendant la fête, mais apte à conduire après », argue le jeune homme. L'étudiant est aussi entraîné par la dimension

socialisée de la pratique : « Tous mes potes en prennent, on fait tourner la fiole. » Un sentiment de convivialité que Lysa évoque également : « On est tous en rond et on se passe le flacon. Chacun notre tour on prend une inspiration. »

Une étude de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) parue en 2023 confirme que depuis 2017, “l'usage des poppers a nettement augmenté chez les 18-25 ans (13,7 % contre 5,5 % en 2017)”. Une hausse que Juliette Hazart, addictologue et conférencière, explique par la libéralisation de son commerce : « Depuis 2013, les poppers ne sont plus réglementés [NDLR :voir infographie], ils sont donc facilement accessibles puisqu'en vente libre. »

« Les trois tabacs autour de chez moi en vendent »

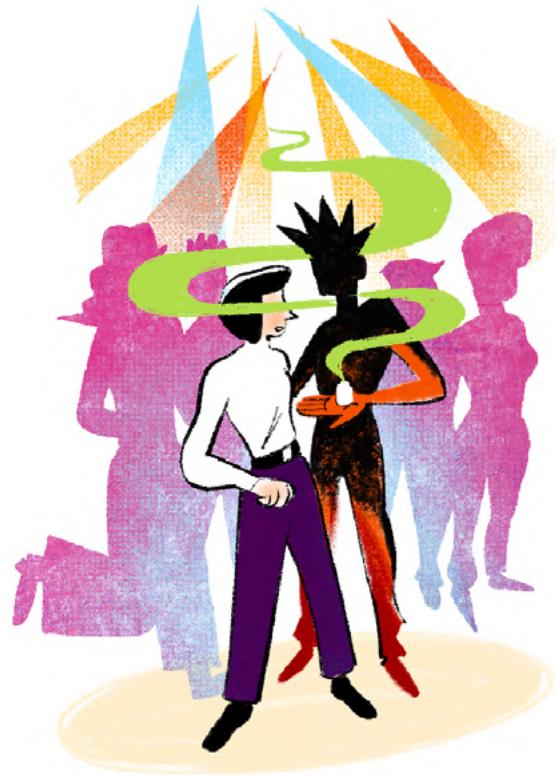
Vendus entre 10 et 12 euros, les poppers peuvent être achetés dans des bureaux de tabac, dans les commerces alimentaires et sur Internet. « Les trois tabacs autour de chez moi en vendent », confirme Louison. Juliette Hazart ajoute : « Comme les poppers

L'USAGE DU POPPERS A PLUS QUE DOUBLÉ CHEZ LES 18-25 ANS

n'ont pas le statut de stupéfiants, les jeunes adultes s'en méfient moins. » C'est le cas de Lysa, qui consomme du poppers « en soirée » depuis six ans : « Ce n'est pas une drogue dure, donc ça ne m'inquiète pas », affirme la jeune femme. Pourtant, les effets secondaires sont nombreux : vertiges, malaises, voire troubles respiratoires. « Il existe un réel manque d'information à propos des poppers, qui peut contribuer à la banalisation de leur prise, malgré des dangers bien réels », constate l'addictologue. Lors de ses consultations, la médecin a rencontré des jeunes – hommes et femmes – touchés par ce problème d'addiction : « Le cerveau d'un jeune de moins de 25 ans est encore plus vulnérable que celui d'un adulte car il n'a pas fini de se développer : cela amplifie le risque. » Lorsqu'on lui présente les conséquences à long terme, Lysa est un peu surprise : « Je savais que le poppers avait des effets mais je n'imaginais pas qu'ils étaient aussi graves. » Louison, fumeur, s'inquiète peu des effets secondaires : « Je me dis que ça ne peut pas être pire que la cigarette. De toute façon je sais que je peux arrêter du jour au lendemain donc je ne m'affole pas ». Des témoignages en décalage avec les réalités médicales, qui posent la question des politiques de santé publique.

Un non-sujet au niveau ministériel ?

En 2023, la sénatrice du Doubs, Annick Jacquemet, alertait le ministre de la Santé et de la Prévention sur “l'augmentation significative de la consommation de poppers chez les jeunes”. Dans sa question écrite, on peut lire : “ La démocratisation de la consommation de ce produit exige une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, tout particulièrement en matière de prévention, notamment dans le cadre du plan gouvernemental de la lutte contre les drogues et les conduites addictives 2023-2027.” Contactée, Annick Jacquemet affirme ne pas avoir d'éléments nouveaux concernant ce dossier. De son côté, Juliette Hazart constate une hausse de la prévention qui repose sur « *l'information des publics à risque, la réduction des risques et l'accompagnement par des structures spécialisées* ». Depuis 2019, tous les collèges et lycées de France sont encouragés à



établir des partenariats avec les Consultations jeunes consommateurs (CJC).

La spécialiste assure aussi que « *les structures comme les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), proposent un repérage précoce des usages, ainsi que des interventions basées sur l'entretien motivationnel, à destination des jeunes consommateurs et de leur entourage, en plus des campagnes d'information sur les risques, déployées auprès des jeunes dans les milieux festifs, par Drogues info service et Fil santé jeunes* ». Au-delà de ces actions de prévention, les professionnels de santé disposent de quelques ressources, comme l'affirme la médecin : « *Il n'existe pas de traitement spécifique comme pour le tabac, mais il est possible de suivre une thérapie cognitive et comportementale ou de bénéficier d'une CJC, anonyme et gratuite.* » Autant de dispositifs qui vont dans le bon sens mais dont l'efficacité devra faire l'objet d'une réelle évaluation.

2007

Un décret du 20 novembre interdit la fabrication et la vente des poppers

2009

Le 15 mai, le Conseil d'Etat annule le décret, le jugeant “excessif”

2011

Un arrêté du 29 juin interdit la vente et la cession au public des poppers

2013

Le 3 juin, le Conseil d'Etat annule l'arrêté, pointant “l'absence d'études”



Antidépresseurs : la mort au bout de l'ordonnance ?

Paroxétine, fluoxétine, sertraline... De plus en plus de jeunes reçoivent des prescriptions pour ces antidépresseurs très courants, de la famille dite des "ISRS". Pourtant, leur usage n'est pas recommandé avant l'âge de 25 ans, notamment parce qu'ils comportent un risque de passage à l'acte suicidaire. Trois familles ont intenté des actions en justice pour établir les responsabilités dans le décès de leurs enfants. Des morts qui résultent d'une série de dysfonctionnements systémiques.



Texte : Elisa Heidet et Enzo Trouillet

Illustrations : Johanna Salleyron et Faustine Sanchiz



Romain n'avait que 16 ans lorsqu'il a commencé un traitement antidépresseur. Crédit : Yoko Motohama

« QUAND UN JEUNE SOUS ANTIDÉPRESSEURS SE SUICIDE, ON L'ATTRIBUE À LA DÉPRESSION »

Le psychiatre de Romain, 16 ans, lui a prescrit un traitement antidépresseur pour des TOC. Le début d'une descente aux enfers pour le jeune homme, qui met fin à ses jours le 10 septembre 2021.

« Les antidépresseurs ISRS tuent », lit-on sur une pancarte jaune et blanche, posée devant le tribunal de Vienne (Isère), en cette journée ensoleillée du 9 septembre 2025. Trois familles endeuillées manifestent devant le bâtiment, que des travaux semblent rendre inaccessible. Comme un symbole pour les parents de Romain (16 ans), Sayo (23 ans) et Florian (20 ans), décédés à la suite de traitements psychotropes. Romain et Florian se sont suicidés, Sayo a succombé à une “cascade médicamenteuse”, un empilement mortifère de molécules.

Depuis la mort de leur fils Romain, Vincent Schmitt et Yoko Motohama tentent d'obtenir justice. Ces deux scientifiques – elle est titulaire d'un doctorat en informatique, lui en mathématiques – savent qu'ils se sont engagés dans un combat de longue haleine.

Pour le jeune homme, tout déraille en 2021. Romain est en première et commence à souffrir de troubles obsessionnels compulsifs (TOC). « Il s'instaurait de petites coutumes, des habitudes, témoigne son père. Il ressentait aussi un mal-être, et voulait en sortir. Donc on a cherché de l'aide. » En mars, un psychiatre lyonnais reçoit Romain et lui prescrit directement un antidépresseur, la paroxétine. « Nous faisions confiance au médecin, se remémore Vincent Schmitt. Nous n'avions aucune raison de douter de sa parole lorsqu'il assurait que la prise de médicaments était nécessaire. Nous n'y connaissons rien. »

« Les deux premiers mois, son état a connu une nette amélioration. Était-ce grâce aux antidépresseurs ou par un simple effet placebo ? Impossible de le savoir. » Mais l'apaisement est de courte durée. Des effets indésirables

apparaissent et empirent au fil des mois. « Romain est devenu très irritable par périodes, et se plaignait d'une intense fatigue. Même le réveiller devenait difficile », se souvient sa mère.

En réaction, le psychiatre augmente les doses de paroxétine, et ajoute un antipsychotique, la cyamémazine. « En quelques semaines, la dose a quadruplé, sans que nous recevions la moindre justification pour cette inflation, reprend Yoko Motohama. Romain est alors devenu complètement détaché, ailleurs. Il se mettait en danger de manière irréfléchie. Puis il a connu des crises de catatonie, pendant lesquelles il semblait se figer complètement, le regard dans le vide. »

« Il m'a avoué ne plus rien comprendre à ses pensées », relate Vincent Schmitt. Complètement désinhibé par les médicaments, Romain n'a plus conscience du danger. Une consultation aux urgences n'aboutit à aucune modification de la prescription. Affolés par la dégradation marquée de son état, ses parents contactent le psychiatre. Ce dernier assure qu'il changera le traitement au rendez-vous suivant, plusieurs semaines plus tard. Romain met fin à ses jours quelques heures avant ce rendez-vous.

« Dans cet état de crise suicidaire, vous considérez la mort comme une option valable racontent les survivants avec qui nous avons discuté, détaille Yoko Motohama. Mais lorsqu'un jeune sous traitement met fin à ses jours, on en conclut que c'est dû à la dépression. Même s'il n'a jamais été diagnostiqué dépressif. Certains diront que les antidépresseurs sauvent des vies. Mais statistiquement, ce n'est pas vrai. Quand on décortique les vrais résultats des études, comme nous l'avons fait, cela apparaît de façon évidente ». ●

ÉTUDE 329 : QUAND L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE FALSIFIE LA SCIENCE

En 2001, la prestigieuse revue *Journal of the American academy of child and adolescent psychiatry* (JAACAP) publie les résultats de l'étude 329. Signé par 22 experts, l'article conclut que la paroxétine est "efficace et sûre pour les adolescents déprimés". Une avancée majeure en apparence, qui cache en réalité un mensonge industriel.

La publication n'a pas été rédigée par les chercheurs signataires, mais par Sally Laden, une employée de la société de communication médicale Scientific therapeutics information, mandatée par GSK. « *L'objectif était de donner une image très favorable du médicament* », résume Melissa Raven, chercheuse en psychologie à Adélaïde (Australie) et co-signataire d'une réanalyse de l'étude 329, publiée une décennie plus tard.

Données effacées, patients remplacés

L'affaire est dévoilée lorsque la journaliste écossaise Shelley Jofre, enquêtant pour la BBC, découvre que plusieurs cas de pulsions suicidaires ont été dissimulés, l'article du JAACAP les regroupant sous le terme obscur de "labilité émotionnelle" (*emotional lability*).

Menée à partir de 1994 sur 275 enfants et adolescents dépressifs, l'étude 329 devait évaluer l'efficacité de la paroxétine, un antidépresseur commercialisé sous le nom de Deroxat par le géant britannique GlaxoSmithKline (GSK). Ses fraudes illustrent l'ampleur des failles des essais cliniques.

Lorsqu'elle interroge l'un des auteurs de l'étude, Neal Ryan, le malaise du chercheur confirme ses soupçons. Jofre investigue pendant plusieurs mois. La BBC diffuse son enquête en octobre 2004. Quelque 66 000 téléspectateurs contactent la rédaction pour témoigner d'effets similaires.

Ces révélations déclenchent alors une série d'enquêtes judiciaires. En 2004, le procureur de New York, Eliot Spitzer, poursuit GSK pour "fraude répétée et persistante". Le laboratoire négocie un accord transactionnel de 2,5 millions de dollars, assorti d'un engagement de rendre publiques la totalité des résultats (on parle de "données brutes") de l'étude 329.

La firme a notamment dissimulé un doublement à triplement du risque suicidaire. Les irrégularités pullulent, des patients instables ont été retirés de l'étude, faussant complètement les résultats. « *C'était calamiteux, l'un des pires exemples connus d'étude* », selon les mots de Melissa Raven. Pourtant, la fraude passe largement inaperçue du grand public, et l'article n'est jamais rétracté, perpétuant la désinformation autour de la paroxétine.

Un procès pour faire retirer la version frauduleuse

Un recours judiciaire inédit vient d'être lancé aux États-Unis. L'avocat George W. Murgatroyd poursuit le JAACAP et son éditeur, Elsevier, afin de les contraindre à rétracter l'étude 329. Malgré les révélations sur la manipulation des données et les preuves de falsification, tous deux ont jusque-là estimé un retrait injustifié. "Ces essais frauduleux ont poussé des enfants au suicide, et continuent de le faire", dénonce le chercheur danois Peter Gøtzsche, cosignataire, avec dix familles endeuillées, d'une demande de rétraction rejetée par le JAACAP et Elsevier. Si la justice donne raison aux plaignants, ce serait une première mondiale, qui pourrait créer un précédent.



Une version “restaurée” qui change tout

C'est pourquoi, en 2015, quatorze ans après la publication initiale de l'étude, une équipe de chercheurs indépendants dirigée par la psychologue galloise Joanna Le Noury publie dans le *British medical journal* une version “restaurée”, reprenant les vraies données. Verdict : la paroxétine n'est pas plus efficace qu'un placebo, et augmente le risque de comportements suicidaires.

“Tous les essais d'antidépresseurs sur des enfants et adolescents sont, en réalité, négatifs, lit-on dans les travaux d'un autre coauteur de l'étude, le Pr David Healy. C'est sans doute la plus grande concentration d'essais négatifs toutes molécules confondues.” « Ce qui est aberrant, c'est qu'aujourd'hui encore, les deux articles, l'un frauduleux et l'autre correctif, coexistent dans la littérature scientifique, précise le Dr Bruno Harlé, pédopsychiatre au Centre hospitalier spécialisé (CHS) du Jura. Quand une fraude scientifique aussi grave reste en ligne, cela veut dire qu'on accepte que la science soit partiellement fausse. » « La psychiatrie cherche à protéger sa réputation », déplore Melissa Raven.

Un système d'auto-validation

L'affaire 329 n'est pas la découverte d'une « “*pomme pourrie*” isolée », assure Melissa Raven. Elle démontre la faillite globale du système des essais cliniques. “L'industrie pharmaceutique produit, finance, contrôle et diffuse les études censées évaluer ses propres produits. C'est comme si je me présentais au contrôle technique sans ma voiture, mais avec 40 000 pages de tests que j'ai réalisés moi-même pour vous prouver qu'elle est en parfait état”, résume le Pr Peter Gøtzsche, chercheur danois.

« Même si ce n'est pas aussi grave que dans l'étude 329, la plupart des essais sont problématiques », conclut la chercheuse australienne. En jouant avec les méthodologies ou en ne publiant que les tests favorables, voire les deux, les laboratoires s'assurent d'obtenir des autorités sanitaires l'approbation de leurs molécules, et une couverture médiatique positive. « Les données des essais cliniques sont considérées comme relevant du secret des affaires, détaille Bruno Harlé. Les chercheurs extérieurs n'y ont quasiment jamais accès. Dans d'autres disciplines, on publie les données pour permettre la vérification. En médecine, on les garde sous clé ».

Surprescriptions : les ressorts d'une dérive



DES MÉDECINS PRIS DANS UNE ROUTINE DE PRESCRIPTION

En France, la prescription d'antidépresseurs chez les enfants et les adolescents a bondi de 62 % entre 2014 et 2021, selon le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Une hausse préoccupante, reflet de défaillances persistantes dans la pratique psychiatrique.

« Chez les adolescents, la première recommandation de la Haute autorité de santé (HAS) n'est pas le recours aux antidépresseurs, mais la psychothérapie », rappelle le pédopsychiatre Bruno Harlé.

Pour la chercheuse en psychologie australienne Melissa Raven, le contexte est également à prendre en compte : « Dès qu'une personne est en détresse, on pense tout de suite que c'est une dépression. Il faudrait d'abord regarder la situation matérielle, sociale, financière dans laquelle elle vit. »

Une seule molécule recommandée

« La fluoxétine est aujourd'hui le seul antidépresseur officiellement recommandé pour les jeunes, souligne le Dr Harlé. Mais les essais cliniques sur lesquels repose son autorisation présentent les mêmes biais méthodologiques que l'étude 329. » Pourtant, d'autres antidépresseurs (comme la sertraline, l'escitalopram, la paroxétine, etc.) continuent d'être prescrits chez les jeunes de 8 à 18 ans, notamment pour des TOC (troubles obsessionnels compulsifs) ou de l'anxiété. « Cela élargit la population exposée aux risques », ajoute le clinicien.

Autre biais majeur : la majorité des antidépresseurs prescrits à des enfants le sont par des généralistes, et non par des spécialistes. Selon l'Échantillon du système national des données de santé (ESND), 72 % des prescriptions pédiatriques de psychotropes sont établies par des généralistes et seulement 9 % par des psychiatres ou pédopsychiatres. Un chiffre qui interroge, tant le diagnostic et le suivi de ces troubles exigent une expertise spécifique.

Une maladie difficile à diagnostiquer

Définir la dépression reste un défi majeur, en particulier chez les jeunes. « Ce n'est pas une radiographie, ni une lecture de prise de sang, précise le Dr Harlé. L'évaluation repose sur des critères subjectifs : c'est l'une des vulnérabilités de notre discipline. »

L'interprétation des effets indésirables constitue une autre faille majeure du système. Agitation, impulsivité ou idées suicidaires sont souvent attribuées à la maladie

elle-même, plutôt qu'au traitement. « Beaucoup de psychiatres justifient le risque suicidaire du début de traitement par la "levée d'inhibition" : avant d'aller mieux, le patient retrouve juste assez d'énergie pour passer à l'acte », décrit le pédopsychiatre.

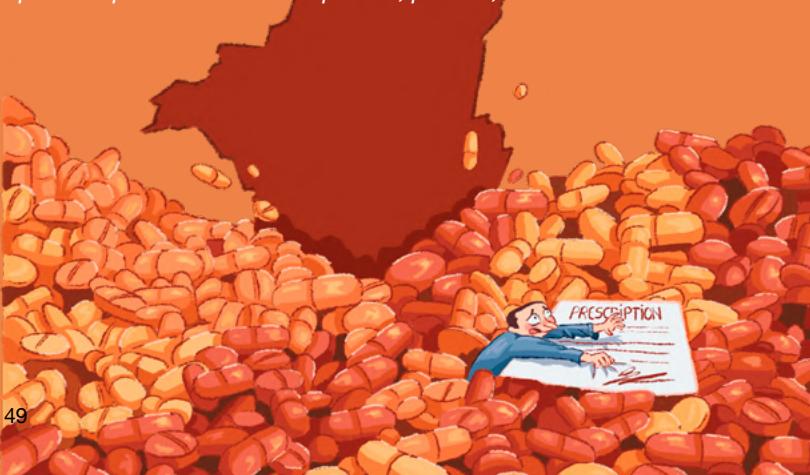
Mais d'autres voix, comme celle du psychiatre irlandais David Healy, évoquent un effet indésirable spécifique au médicament : l'akathisie, une agitation intérieure intense et insupportable, susceptible de pousser certains patients à se faire du mal.

« Le biais d'interprétation est immense, poursuit le Dr Harlé. Entre la causalité chimique et la causalité psychologique, notre lecture dépend souvent de notre formation, et de nos croyances. »

Des professionnels enfermés

Les psychiatres s'enferment parfois dans une routine de prescription difficile à remettre en question. Melissa Raven raconte : « De nombreuses personnes reçoivent une prescription d'antidépresseur, puis une pour un stabilisateur d'humeur, un antipsychotique, une benzodiazépine... Cela s'appelle une cascade de prescriptions. On donne un médicament, il provoque des effets indésirables, mais au lieu de voir que le comprimé en est la cause, on pense que la maladie s'aggrave. Alors on ajoute un autre médicament. »

Sortir de cette routine suppose de mieux former, de mieux informer, et surtout de mieux écouter. Mais la prise de conscience reste douloureuse. « Beaucoup de psychiatres préfèrent ne pas regarder ces données en face, conclut Bruno Harlé. C'est inconfortable d'imaginer que ce qu'on prescrit pour faire du bien puisse, parfois, faire du mal ». ●



"AUTISME VIRTUEL" : ALERTE OU POLÉMIQUE ?

Texte : Mia Morel et Jean-David Teissier
Illustration : Arthur Greiveldinger

Smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions... En moyenne, un foyer abrite plus de cinq écrans, entraînant généralement une exposition précoce des enfants. Le débat sur leur omniprésence s'est intensifié depuis 2017, lorsque deux médecins parisiennes ont alerté sur la question de "l'autisme virtuel". Depuis, une forme de consensus a émergé sur la nécessité de protéger les plus jeunes.



« UN MÉDECIN DOIT AVANT TOUT AGIR DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT. ARRÊTER LES ÉCRANS NE PEUT PAS LEUR NUIRE »

Mars 2017. Au milieu du capharnaüm informationnel, une vidéo surgit. Anne-Lise Ducanda, médecin dans un service de protection maternelle et infantile (PMI), annonce, d'un ton calme mais déterminé, prendre « la parole afin d'alerter les pouvoirs publics et les institutions sur les conséquences graves de tous les écrans sur les enfants de zéro à quatre ans, et notamment des troubles qui ressemblent en tous points aux troubles du spectre autistique (TSA) ». Les mots frappent, même si la médecin se veut rassurante : « Les troubles et les signes autistiques disparaissent miraculeusement ou diminuent très fortement » en réduisant à une heure le temps quotidien d'exposition aux écrans. Deux mois plus tard, elle fonde le Collectif surexposition

écrans (CoSE), suivie par un groupe de psychologues, médecins et psychiatres.

L'annonce provoque un emballement médiatique. Les plateaux s'arrachent. Ducanda, Brigitte Macron la reçoit à l'Elysée. Élise Lucet lui offre une tribune vibrante dans un *Envoyé spécial* diffusé en janvier 2018. Le sujet relance les débats sur les dangers des écrans et de leurs avatars, jeux vidéo et réseaux sociaux. Des réactions critiques, parfois virulentes, ne tardent pas à proliférer en ligne. « Recourir à des termes aussi forts interroge : veut-on ici créer une panique morale ?, dénonce

Olivier Duris, psychologue clinicien parisien et spécialiste de l'autisme. *On fait peur en créant un grand méchant loup.*

Une querelle scientifique houleuse

Quelle est l'origine de cette expression, qui a suscité une telle levée de boucliers ? « Bruno Harlé, un des membres du CoSE, est tombé sur les recherches de Marius Teodor Zamfir, psychologue roumain spécialiste de l'autisme, se remémore Anne-Lise Ducanda. Il établit le même constat que moi et crée l'expression "autisme virtuel". » Néanmoins, le collectif assure vouloir éviter toute confusion avec les TSA. « Le message a été parasité par une incompréhension de certains médecins et des associations d'enfants autistes. Une colère est montée et cela nous a desservis », se défend Sylvie Dieu-Osika, membre du collectif. En 2018, quatre familles d'enfants autistes portent plainte devant l'Ordre des médecins avant d'être déboutées deux ans plus tard. Le terme continue à être vivement critiqué et finit par être abandonné dans les communications officielles du CoSE. Dans le même temps, la désignation du diagnostic a évolué, passant de "troubles d'allure autistique" à une demande de reconnaissance d'un tout nouveau syndrome d'exposition précoce et excessive aux écrans (EPEE).

« QUAND ON ÉMET DES CRITIQUES, ON NOUS RÉDUIT SYSTÉMATIQUEMENT À DE PRÉTENDUS CONFLITS D'INTÉRÊTS »

Sylvie Dieu-Osika et Anne-Lise Ducanda voient derrière les critiques la main des lobbies du numérique. « Les intérêts économiques en jeu sont considérables », reprend la première. Les lobbies de cette industrie, qui pèse lourd en termes d'emplois et de revenus, ont réussi à faire numériser l'école. À eux seuls, les jeux vidéo représentent 5,4 milliards de chiffre d'affaires par an. » Olivier Duris riposte : « Quand on émet des critiques, on nous réduit systématiquement à de prétendus conflits d'intérêts. Le débat scientifique est devenu impossible »

L'évocation par Anne-Lise Ducanda d'une "solution miracle" consistant à éliminer les écrans interroge également le psychologue : « Ce n'est ni un médicament, ni une baguette magique », s'agace Olivier Duris. Là encore, les preuves manquent. Aucune étude scientifique ne vient étayer les changements radicaux et rapides évoqués par la médecin de PMI. Cette dernière insiste sur son approche empirique, seule capable,

selon elle, d'apporter des réponses concrètes : « Un médecin doit avant tout agir dans l'intérêt de l'enfant. Arrêter les écrans ne peut pas leur nuire. Mes conseils ont payé, les parents se disaient satisfaits des progrès de leur petit. » Un constat que nuance Jonathan Bernard, épidémiologiste à l'Inserm spécialisé dans l'étude des liens entre écrans et développement des plus jeunes, évoquant des biais dans l'expérience de terrain : « Quand vous voyez des enfants malades toute la journée, vous avez l'impression que le phénomène est massif. Seules des études statistiques permettent de se défaire des biais et facteurs confondants. »

“Pas d'écrans avant trois ans” : un constat unanime

Depuis, de récentes études longitudinales ont été réalisées, sans parvenir à un consensus. « Une fois les facteurs sociaux et familiaux éliminés, le temps d'écran ne s'avère plus être un facteur de risque majeur sur le plan clinique », reprend Jonathan Bernard. En d'autres termes, corrélation n'est pas causalité. L'écran ne peut être isolé de l'environnement dans lequel évolue l'enfant. Le milieu social y joue un rôle déterminant. « Les familles monoparentales défavorisées sont les premières touchées : organiser des sorties, engager des aides familiales compétentes, dégager du temps pour le jeu, demandent des ressources dont ne disposent pas tous les foyers », détaille Olivier Duris.

Malgré ces dissensions, la communauté scientifique et les praticiens s'entendent sur un principe : les écrans ne doivent pas être banalisés auprès des plus petits. « L'enfant a un besoin essentiel d'échanger avec les humains autour de lui ; les écrans l'en empêchent », rappelle Anne-Lise Ducanda. Le manque d'interactions au début de la vie obère le développement des capacités cognitives, langagières, émotionnelles. Ainsi, les écrans agissent comme des interférences technologiques entre les parents et leurs enfants, que les chercheurs appellent technoférences.

Aujourd'hui, le consensus scientifique, social et politique actuel est univoque. Les enfants ne doivent pas être exposés aux écrans avant trois ans, ou de façon minimale. La préconisation, diffusée dès 2008 dans une campagne du CSA, est reprise par le rapport d'experts sur l'exposition des enfants aux écrans, publié en 2024. En juin 2025, un décret de Catherine Vautrin, ministre des Solidarités et des familles, interdit l'utilisation des écrans dans les lieux d'accueil du jeune enfant. Malgré ses défauts, la vidéo d'Anne-Lise Ducanda a permis une prise de conscience populaire sur la perte de contact liée aux interfaces technologiques.

L'IA PARLE, LES TRADUCTEURS SE TAISENT ?

Le métier de traducteur est-il appelé à disparaître du fait de la généralisation des systèmes d'intelligence artificielle (IA) ? Ces outils provoquent déjà des mutations profondes dans le travail de traduction, désormais souvent réduit à une vérification du résultat, parfois hasardeux, généré par la machine. La profession se mobilise pour sa survie, en défendant notamment sa valeur ajoutée.

Texte : Léa Buelens et Redouane Moumen
Illustration : Una Bardet

Leurodéputée française Mélissa Camara « sera “déportée” (sic) d’ici 72 heures », a lancé Marine Tondelier, secrétaire nationale des Écologistes, sur TF1 le 10 octobre 2025. “Déportée”, vraiment ? Le recours à ce terme, évocateur des exactions nazies de la Seconde Guerre mondiale, crée une polémique. Le lendemain, Marine Tondelier présente des excuses sur son compte X, assurant que le mot était “mal traduit dans les documents (...) remis”.

Les utilisateurs fréquents de l’IA le savent : les traductions automatiques s’avèrent souvent maladroites, insatisfaisantes voire fantaisistes. Pour Agnès Bousteau, présidente de la Société française des traducteurs (SFT), la plus grande prudence doit être de mise : « *Avec des documents officiels, il faut être précautionneux, cela peut vite s'avérer dangereux. Le traducteur fournit un travail de fourmi, s'interroge systématiquement sur le mot juste à employer. Un même terme, d'un texte à l'autre, peut être traduit différemment, selon le contexte. Certaines erreurs peuvent se révéler vraiment dangereuses.* »

On ne saura sans doute jamais si les documents auxquels Marine Tondelier faisait référence avaient transité par une IA. Pour autant, l’irruption de cette technologie, qui permet de traduire des livres entiers

en quelques instants, a plongé un métier déjà précaire dans une crise profonde.

Une grève qui peine à changer les choses

Le 30 septembre 2025, à l’appel du collectif IA-lerte générale, la profession s’est mise en grève. Sans trop savoir comment défendre ses prérogatives, en l’absence d’une réflexion sociétale sur le phénomène et les limites qu’il conviendrait ou non de lui imposer, alors que l’IA semble gagner du terrain partout.

Nicolas Olivier est traducteur indépendant depuis 2013. « *Au début, l'idée d'une traduction automatique me semblait relever de la plaisanterie. Mais en 2017, j'ai vu DeepL arriver. Aujourd'hui, les systèmes ont atteint un niveau de qualité qui fait très largement illusion auprès du grand public.* »

Le recours à ces logiciels, plus rapides et surtout moins coûteux que les humains, se répand partout, même au sein des maisons d’éditions. Souvent, l’homme n’intervient qu’en deuxième ressort, pour corriger les erreurs de l’intelligence artificielle. Le métier de traducteur se transforme alors en celui de correcteur d’IA.

Ludivine Toutenhoofd, traductrice indépendante depuis 2022, confirme : « *Depuis deux ans, je ne fais*

pratiquement plus de traduction, je corrige des textes générés par l'IA. Ils comportent tellement d'erreurs que cela représente presque deux fois plus de travail. Pour une rémunération deux fois moins importante qu'avant. » Malgré l'avancée de la technologie, elle reste persuadée que l'humain est plus performant : « Je peux affirmer que la qualité est insuffisante avec l'IA, qui traduit les phrases de manière trop littérale. Par exemple, certains termes anglais n'existent tout simplement pas en français ; l'IA ne parvient pas toujours à trouver des solutions pertinentes. »

Dans une tribune publiée sur leur site officiel, le 13 juin 2024, la SFT indique qu'elle n'est pas opposée à l'utilisation de ces nouvelles technologies mais souhaite mettre en garde contre « les dangers de telles pratiques. Que ce soit d'un point de vue social, environnemental ou encore sanitaire, l'humain doit rester dans la boucle ».

Accompagner les mutations ?

Ludivine Toutenhoofd reconnaît tristement : « L'IA est là, on ne va pas empêcher les gens de l'utiliser. Elle a rendu quasiment obsolète le métier de traducteur tel qu'on le conçoit, fondé uniquement sur l'expertise humaine et la finesse intellectuelle. »

L'Association française des formations aux métiers de la traduction ne partage pas ce pessimisme. En septembre 2024, ses membres ont publié une tribune dans le journal *Le Monde* pour témoigner de leur foi dans l'avenir de ces métiers. Ils y rappellent que la traduction, déjà profondément transformée ces dernières décennies, continue d'évoluer grâce à des innovations comme la "traduction neuronale". Celle-ci permet de traduire des textes en tenant compte du contexte de façon plus fluide que les systèmes mot à mot. Pour les membres de l'association, l'enjeu réside désormais dans l'accompagnement de cette mutation.

Pour Bastien Deschamps, étudiant en master traduction à Strasbourg, l'avenir de sa future profession dépend surtout des éditeurs et des institutions culturelles. En stage aux éditions Stock, il constate que certaines maisons n'hésitent pas à publier des traductions de mauvaise qualité ou même des ouvrages entièrement produits par l'IA. « Ils se

disent sûrement que ça va se vendre de toute façon, parce qu'ils considèrent que les lecteurs se fichent de lire des textes médiocres, s'inquiète-t-il. Je comprends les personnes alarmistes. Mais pour moi, il est nécessaire d'opérer un choix politique. Les maisons d'édition doivent refuser l'IA, parce que c'est dans leur intérêt. Mais j'imagine bien qu'imposer un tel choix dans des

« JE NE FAIS PRATIQUEMENT PLUS DE TRADUCTION, JE CORRIGE DES TEXTES GÉNÉRÉS PAR L'IA »

entreprises détenues par des milliardaires, qui exigent de réduire les coûts, n'est pas évident. »

Librinova, une maison d'auto-édition, a lancé en 2024 un label "Création humaine". Il certifie qu'un livre, un scénario ou une œuvre musicale a bien été réalisée par une personne. Andrea Feld, agente littéraire de cette entreprise culturelle, retrace les quatre étapes qui permettent de l'obtenir : « D'abord, l'auteur signe une attestation sur l'honneur certifiant n'avoir pas recouru à l'IA. Ensuite, un outil informatique analyse des échantillons du texte pour détecter sa présence éventuelle. Puis, nous rencontrons l'auteur pour discuter de son texte, et enfin, une vérification humaine est réalisée. »

Une première initiative séduisante, mais qui peut sembler bien dérisoire face au rouleau compresseur de l'innovation technologique. Par ailleurs, l'utilisation de l'intelligence artificielle pose un autre problème majeur : la confidentialité des données.

« C'est un point très important. Lorsque je traduis, la première chose que les agences me font signer est un accord de confidentialité. Comment peut-on être sûr que les données sont protégées lorsqu'on utilise de l'IA ? », s'inquiète la présidente de la

SFT. D'autant plus que les informations personnelles, encadrées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD),

ne sont pas protégées lorsqu'elles sont stockées hors de l'Union européenne. À ce stade, personne ne sait comment contrer la fuite de données, parfois confidentielles, lorsque l'IA est utilisée. ●



RESTONS ALERTES

Martin Monnot, Aya Nefissi
et Noanne Poisson

EN FRANCE, 750 000 PERSONNES ÂGÉES SONT EN SITUATION DE "MORT SOCIALE"

L'isolement des personnes âgées augmente de façon préoccupante, selon une étude publiée par l'association Petits frères des pauvres, mardi 30 septembre 2025. "Avec l'âge, les relations sociales et les contacts diminuent, y compris les liens familiaux. [...] Ce sont les plus âgés qui sont les plus à risque d'isolement", écrit Anne Géneau, la présidente. Le "baromètre 2025 Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France" révèle que 750 000 personnes âgées d'au moins 60 ans sont en situation d'isolement extrême. Une situation que Petits frères des pauvres qualifie de "mort sociale" : "Elles ne rencontrent quasiment jamais, ou très rarement, d'autres personnes. Elles vivent recluse, sans contacts amicaux, familiaux, associatifs ou de voisinage." Ce nombre pourrait atteindre un million en 2030, selon les projections de l'association. Le nombre de personnes isolées est lui aussi en hausse : il atteint deux millions, soit une augmentation de 120 % en huit ans. La crise du Covid-19, le vieillissement rapide de la population et la hausse du taux de pauvreté chez les personnes âgées expliqueraient cette progression.

PRÈS D'UN ENFANT SUR DIX EST OBÈSE DANS LE MONDE, UN RECORD

C'est un tournant historique révélé par l'Unicef : pour la première fois, l'obésité touche plus d'enfants et d'adolescents que la sous-alimentation, selon un récent rapport de l'agence onusienne. Près d'un enfant sur dix, soit 188 millions de jeunes de 5 à 19 ans, est désormais en situation d'obésité. En cause, la généralisation de la malbouffe et la pression publicitaire des géants de l'agroalimentaire. "Les aliments ultra-transformés remplacent de plus en plus les fruits, les légumes et les protéines, alors que la nutrition est essentielle à la croissance et à la santé mentale des enfants", alerte Catherine Russell, directrice générale de l'Unicef. "L'obésité est un problème de plus en plus préoccupant qui peut avoir des répercussions sur la santé et le développement des enfants", avertit-elle. Si l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud restent relativement épargnées, la hausse est spectaculaire ailleurs : 27 % d'enfants obèses au Chili, 21 % aux États-Unis et aux Émirats arabes unis. En France, 16,7 % des 5-19 ans présentent un surpoids, dont 4 % sont obèses, souligne l'institution, qui appelle à renforcer l'éducation alimentaire, la prévention et le contrôle du marketing ciblant cette population. Selon le rapport, cette situation reflète une urgence mondiale nécessitant des politiques adaptées et une protection accrue des plus jeunes face aux environnements alimentaires nocifs.

À GAZA, "UN SYSTÈME ÉDUCATIF AU BORD DE L'EFFONDREMENT"

Dans la ville de Gaza, près de 700 000 élèves risquent de passer une troisième année consécutive sans aller à l'école. "Un système éducatif au bord de l'effondrement", sur lequel a alerté l'Unicef, dans un rapport publié le 4 septembre 2025. Selon le bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, 71 000 lycéens n'ont pas accès à l'enseignement supérieur, car ils n'ont pas pu passer les examens généraux de l'enseignement secondaire (Tawjih – équivalent du baccalauréat). L'accès limité à Internet freine par ailleurs l'alternative de l'apprentissage en ligne. Cette situation est la conséquence des bombardements israéliens sur les infrastructures scolaires et universitaires, depuis le 7 octobre 2023. "Israël a détruit partiellement ou totalement 97 % des écoles de Gaza", estime l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA). Selon l'ONU, "plus de neuf écoles sur dix devront être entièrement reconstruites après la guerre".

LES VIOLENCES SEXUELLES COMME ARME DE GUERRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

À l'est de la République démocratique du Congo (RDC), "des femmes et des jeunes filles sont victimes de viols et d'agressions sexuelles commis par des membres de groupes armés et de forces de sécurité". Dans son rapport publié le 9 septembre 2025, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) déplore que des femmes et des filles, dont certaines n'avaient que 10 ans, aient été enlevées, violées collectivement, réduites en esclavage sexuel et humiliées. "Certaines sont même mortes à la suite de ces viols", révèle le document. Sur le long terme, ces crimes sexuels laissent de profondes cicatrices sur les victimes, pointe le HCDH : "Traumatismes physiques et psychologiques, grossesses non désirées et risques de problèmes de santé à vie, y compris l'infertilité ou l'infection par le VIH." Alors que le conflit se poursuit dans l'est du pays, l'ONU exhorte de nouveau les États à exercer une pression sur le Rwanda et la RDC, pour qu'ils mettent fin au soutien qu'ils apportent depuis des décennies aux groupes armés.

MOINS 10 % EN 50 ANS : LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE RECALE

Dans son rapport Planète vivante 2025, le WWF alerte sur un déclin de 10 % de la biodiversité canadienne entre 1970 et 2022, la chute la plus grave observée depuis un demi-siècle. Tous les groupes d'espèces— oiseaux, poissons, mammifères, reptiles et amphibiens — sont touchés, et plus de la moitié des populations suivies enregistrent un recul. Les effectifs d'animaux emblématiques de la faune canadienne, comme le harfang des neiges, certaines baleines et tortues marines enregistrent une chute allant jusqu'à 43 %. Le rapport désigne la destruction et la fragmentation des habitats, l'expansion agricole et les pressions liées aux activités humaines comme principales causes. Pour enrayer cette crise, le WWF appelle à concilier développement économique et protection de la nature, à intégrer la conservation dans les projets industriels, à réduire les nuisances, notamment sonores, et à concrétiser les engagements de la COP15 visant à protéger 30 % des terres et océans d'ici 2030.



POUR
NOS
DOLEANCES

LA CLASSE
MOYENNE
QUI PAYENT!

PRESCRIPTION